



2011

Evaluation ex-post de la cohabitation d'exploitations agricoles implantées à proximité de zones d'habitat en milieu rural



Unité d'Economie et Développement Rural
Cellule d'Analyse et de Prospective en matière
de Ruralité

Brulard C., Dogot T., Lebailly P.

Université de Liège

Gembloux Agro-Bio Tech

Table des matières

I. PRÉLUDE	1
II. APPROCHE GLOBALE	2
1. Types de projet.....	2
2. Communes rurales	2
3. Echelle locale	3
4. Période de rétrospection	3
5. Activités ciblées.....	3
III. METHODOLOGIE	5
1. Objectifs	5
2. Sélection des exploitations agricoles.....	6
2.1. Des critères de sélection	6
2.2. L'identification des exploitations	8
3. Modalités de l'enquête.....	9
3.1. La zone d'enquête.....	9
3.2. L'identification des ménages.....	9
3.3. Collecte des données	10
4. Elaboration des questionnaires.....	10
IV. RÉSULTATS	11
1. Description des échantillons	11
1.1. Les exploitations agricoles.....	11
1.1.1. Localisation cartographique des exploitations.....	11
1.1.2. Distribution des exploitations selon les critères de sélection adoptés.....	12
1.1.3. Caractéristiques des exploitations	14
1.2. Les riverains	15
1.2.1. Taux de sondage et profils de l'échantillon	15
1.2.2. Caractéristiques de l'échantillon	16

2. Description des situations passées	18
2.1. Rappel méthodologique	18
2.2. Objet des demandes de permis.....	19
2.3. Ampleur de l'opposition	20
2.3.1. Ampleur de l'opposition selon les sources officielles : DPA et DPC	20
2.3.2. Ampleur de l'opposition selon les riverains	21
2.3.3. Ampleur de l'opposition selon les exploitants.....	23
2.3.4. Actions menées : opposition et marque de soutien	24
2.3.5. Participation à l'enquête publique	25
2.3.6. Information reçue sur le projet agricole	25
3. Description des situations présentes	28
3.1. Satisfaction des riverains envers l'exploitation, l'exploitant et ses activités	28
3.2. Positionnement général par rapport à l'exploitation.....	29
3.3. Nuisances évoquées par les riverains.....	32
4. Evolution de l'opinion des riverains et facteurs d'influence	34
4.1. Evolution de l'opinion des riverains	34
4.1.1. Comparaison des situations passée et présente	34
4.1.2. Qui change d'avis ?	35
4.2. Facteurs d'influence.....	37
4.2.1. Facteur d'influence sur la première opinion du riverain : l'information sur le projet.....	38
4.2.1.1. La prise de connaissance du projet.....	38
4.2.1.2. La recherche et le mode d'information	39
4.2.2. Facteurs d'influence sur l'avis général du riverain.....	40
4.2.2.1. Les caractéristiques intrinsèques du riverain	40
4.2.2.2. Les caractéristiques intrinsèques de l'exploitation	41
4.2.2.3. Les retombées positives	43
4.2.2.4. Les nuisances subies.....	45
4.2.2.5. L'attache au village de l'exploitant.....	46
4.2.2.6. L'implication de l'exploitant	47
4.2.2.7. La distance de l'habitation à l'exploitation	50
4.2.3. Les facteurs expliquant le changement d'opinion – Récits d'expériences	52
4.2.3.1. La réaffectation d'une exploitation le long d'un Ravel	55
4.2.3.2. L'implantation d'une nouvelle exploitation en bordure d'un village Hesbignon	57
4.2.3.3. La diversification d'une exploitation au cœur d'un village	60
4.2.3.4. L'extension d'une exploitation à l'écart des habitations	62
5. Attrait des riverains à la cohabitation avec les exploitations agricoles	64
5.1. Introduction	64
5.2. Les exploitations : éloignées des maisons ?	64
5.3. La cohabitation : utile à la collectivité ?.....	65
V. CONCLUSIONS	68

I. PRÉLUDE

Comme dans n'importe quel espace géographique habité par une société humaine confrontée à des actes techniques de production, de services ou de travail, des tensions entre acteurs se manifestent dans les espaces ruraux. Ces dernières années, ces tensions ont pris une nouvelle dimension avec le caractère multifonctionnel de l'espace rural. De fait, il sert de support à trois types de fonctions qui induisent des usages concurrents : une fonction économique ou de production, une fonction résidentielle et récréative et une fonction de conservation et de protection de la biodiversité, du patrimoine naturel, culturel et paysager. Agriculteurs, artisans, néo-ruraux, touristes, résidents secondaires, employés ou entreprises désirent tous occuper l'espace rural et y projettent des usages et des représentations différentes. De nouveaux acteurs économiques apparaissent tandis que la population rurale se diversifie elle-même et la séparation progressive de l'espace résidentiel aux espaces de travail et de production contribue à renforcer la distance qui se crée entre les habitants et les promoteurs des activités économiques.

Bien que la colocalisation soit porteuse de potentialités en termes d'organisation de la production et des échanges économiques et sociaux, des tensions naissent de ces visions et de ces comportements souvent peu compatibles et se transforment en conflits au gré des engagements dans l'action des uns et des autres. Ces conflits sans cesse plus nombreux en Belgique [Groupe one asbl, 2001], font déjà l'objet d'une vaste littérature, de nombreux débats et tentatives diverses de résolution, et un courant de recherche et d'intervention s'est déjà développé en la matière.

Eu égard à l'importance des enjeux que cache la cohabitation entre des activités économiques et de services avec la fonction résidentielle de plus en plus sollicitée en milieu rural, il serait profitable de lever le voile sur certains points d'interrogation. Comme l'indique Marchetti N. (2005), les réactions d'opposition peuvent générer des conséquences néfastes pour le bien-être général des citoyens. Tout d'abord, les victoires des militants « ici » peuvent toujours provoquer ou aggraver des problèmes « ailleurs ». Ensuite, du fait qu'elle contribue à retarder une constante et nécessaire adéquation entre l'offre et la demande, la multiplication des manifestations peut entraîner un sous-équipement chronique de certains espaces. Les destinataires des équipements ou des services rejetés doivent alors soit s'en passer, soit se déplacer pour y avoir accès. Enfin, en matière d'aménagement du territoire, les situations de blocage dues à ces contestations peuvent être à l'origine de relégation spatiale. Les équipements sont alors concentrés dans les zones où ils ne sont pas mieux acceptés mais peut-être moins contestés.

II. APPROCHE GLOBALE

L'objectif global de cette étude était de réaliser une évaluation ex-post de projets implantés à proximité des habitations en milieu rural. Partant de l'hypothèse qu'une collecte de témoignages rétrospectifs permettait de profiter d'un climat plus serein, alors distant d'une ambiance d'opposition souvent présente au moment de la demande de permis, il était attendu de pouvoir apprécier l'évolution dans le temps de l'opinion des riverains envers des projets jouxtant leur habitation. D'autre part, comme le souligne Zaccai E. [IGEAT, 2001], les conflits attirent une certaine couverture médiatique, tandis qu'à l'inverse, les projets établis avec l'accord de l'ensemble des acteurs n'intéressent personne. Un intérêt supplémentaire de l'étude était de mettre la lumière sur des exemples où la cohabitation de projets pressentis comme défavorables par les riverains, a finalement abouti, et s'avère être paisible voire profitable aux différents acteurs concernés.

1. Types de projet

Il a été décidé qu'une approche principalement qualitative soit donnée à l'étude. Les membres du Comité d'accompagnement de la Cellule CAPRU se sont entendus pour donner autant d'importance aux projets bien implantés qu'aux projets n'ayant pas réussi à s'intégrer à proximité d'une zone d'habitat. D'autre part, des projets semblant a priori anodins pour les riverains peuvent éventuellement leur occasionner à termes des désagréments ou engendrer des contestations alors inattendues au moment de la mise en place du projet, et il a été convenu que l'étude porte également sur ces projets. La diversification des types de projets a donc été préférée à la multiplication de projets de même type. Sur base de ces premiers éléments méthodologiques, le tableau ci-dessous a pu être dressé. Quatre types de projets sont donc ciblés.

Tableau 1 : Types de projets selon les situations passées et présentes.

Situation passée	Situation actuelle	Type de projet
Projet ayant suscité des conflits au moment de la demande de permis	Pas de plaintes de riverains	Type 1
	Plaintes de riverains	Type 2
Projet n'ayant pas (ou peu) suscité de conflits au moment de la demande de permis	Pas de plaintes de riverains	Type 3
	Plaintes de riverains	Type 4

2. Communes rurales

L'étude portant sur des projets mis en place à proximité de zones d'habitat en milieu rural, il va de soi que les communes concernées par cette étude devaient être des communes rurales. Le critère simple reposant sur un seuil de densité de population inférieur à 150 hab. /km² fixé par l'OCDE a été retenu. Celui-ci s'accompagne d'une superficie non bâtie potentiellement rurale supérieure à 80% de la superficie totale de la commune, critère parfois utilisé en Région wallonne pour définir la ruralité. Les communes ne répondant pas à ces critères ont été écartées. Au 1^{er} janvier 2010, 175 communes wallonnes sont reconnues comme telles. Ces communes représentent près de deux tiers des communes de la Région wallonne qui en compte 262.

3. Echelle locale

Les conflits sur lesquels porte l'analyse sont de type à avoir impliqué ou à avoir été portés par des groupes de personnes, des associations, voire des pouvoirs publics locaux ou nationaux, et non sur des « micro-conflits », qui apparaissent entre quelques acteurs et qui ne prennent pas d'autre extension que leur relation de face à face. Les conflits étudiés sont de ceux qui se développent à l'échelle d'un territoire local : un voire plusieurs villages, ou à l'échelle micro-locale, lorsque les contestations restent localisées au niveau de la rue ou d'un quartier.

4. Période de rétrospection

Selon la Commission européenne [1998], l'évaluation ex-post doit être réalisée plusieurs années après l'achèvement d'un phénomène pour en apprécier pleinement les effets. Le Conseil Scientifique de l'Evaluation [Documentation française, 1996] précise que ce type d'étude vise à tirer les enseignements rétrospectifs d'un projet parvenu à maturité et « routinisé ». Dès lors, la Cellule a identifié des projets mis en place il y a déjà quelques années, et cela, dans la mesure de la disponibilité des données. D'autre part, afin de limiter la proportion de riverains de l'échantillon n'étant pas présents au moment de la mise en place du projet, il convenait également de ne pas étudier des projets trop anciens. Un âge limite de 15 ans a été fixé arbitrairement. De plus, la Directive sur les études d'impacts sur l'environnement (c'est avec celle-ci que se concrétise le droit des citoyens à participer aux questions relatives à l'environnement et à être informés) ayant été adoptée par la Région wallonne en 1985, il n'était de toute façon pas approprié d'aborder des cas antérieurs à cette date.

5. Activités ciblées

Des secteurs d'activités, eux-mêmes représentés par une activité distincte, ont été choisis afin d'orienter l'étude. Pour chaque activité ciblée, il était convenu que les différents types de projet susmentionnés (point 1 de cette partie) soient représentés, pour autant que cela soit réalisable. Dans cette optique, à chaque activité correspondait un minimum de quatre sites d'étude à traiter. Compte tenu du temps imparti et des moyens disponibles, il a été décidé de limiter notre champ d'action à deux activités.

Afin de s'inscrire dans une démarche prospective, la Cellule a souhaité étudier des infrastructures qui vont probablement continuer à s'implanter en milieu rural dans les années à venir et qui sont susceptibles d'engendrer des mouvements d'opposition de la part des riverains tentant de faire avorter ou modifier ces projets. Dans cette optique, les activités suivantes ont été ciblées : les exploitations agricoles et les parcs éoliens, après proposition au Comité et accord en avril 2010. Ces activités représentent respectivement les secteurs d'activités agricole et environnementale. Le présent document fait référence aux témoignages issus des riverains d'exploitations agricoles et exploitants agricoles rencontrés. L'intégralité du rapport, incluant alors les résultats relatifs à la cohabitation entre parcs éoliens et ruraux, ainsi qu'une revue bibliographique et les documents annexés sont disponibles sur le site de la Cellule CAPRU, accessible via l'adresse suivante : <http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/> (dans la rubrique Etudes/ Exploitation agricole et parc éolien : quelle cohabitation avec les ruraux?).

Plusieurs éléments justifient le choix porté aux exploitations agricoles. Nous pouvons citer l'émergence des productions porcine et avicole encore peu développées dans notre région. En effet, celles-ci suscitent un intérêt croissant chez des agriculteurs en recherche de nouvelles activités rémunératrices, particulièrement pour des porcheries et poulaillers de type industriel [Lambert L., 2008], dans lesquelles ils y voient et espèrent les bienfaits financiers de la production intensive. Or, c'est principalement ces types de productions qui suscitent des revendications de la part de la population, souvent inquiète par rapport aux nuisances olfactives et visuelles que ces productions sont présumées engendrer. Par ailleurs, alors qu'un industriel peut facilement faire valoir que le développement de son entreprise a un impact collectif, car elle entraîne la création d'emplois dans la communauté, l'agriculteur isolé, rencontre beaucoup plus de difficultés à mettre en évidence une dimension collective à la détérioration du paysage environnant, ce qui complique son implantation à proximité des riverains. Dans le même temps, la prise de conscience de la valeur des paysages et de la nécessité de protéger le milieu se sont développées à un point tel que le paysage devient l'un des facteurs clés du développement. En termes de localisation des exploitations agricoles, la Région wallonne préconise l'extension des exploitations existantes, afin notamment d'éviter la dispersion dans la zone agricole et le mitage du paysage. Dans ce sens, des exploitations situées à proximité des habitations rurales vont probablement être réaménagées à l'avenir.

III. METHODOLOGIE

1. Objectifs

L'objectif global de cette étude était de réaliser une évaluation ex-post d'exploitations agricoles implantées à proximité de zones d'habitat en milieu rural. Trois objectifs spécifiques étaient visés : apprécier l'opinion des riverains et donc déterminer l'ampleur réelle de l'opposition au moment de la demande de permis, évaluer ensuite l'évolution de leur opinion et le cas échéant, déterminer les facteurs expliquant ce changement d'opinion.

L'originalité de l'étude tient dans le fait que ce sont des ruraux habitant à quelques centaines de mètres d'une exploitation agricole qui sont interrogés. Les résultats issus de cette étude reflètent donc les réalités d'une cohabitation vécue depuis plusieurs années entre ruraux et exploitants agricoles.

Objectif 1 : Déterminer l'ampleur réelle des mouvements d'opposition de la part des riverains envers des projets agricoles en attente de permis à proximité de leur maison. Pour ce faire, l'étude vise à répondre aux questions suivantes :

- Quelle était l'opinion des riverains au moment où l'exploitant a introduit sa demande de permis ?
- Quelle proportion de riverains participe à l'enquête publique ?
- Les riverains s'informent-ils du projet demandé ?
- Quelles sont les actions d'opposition et de soutien menées par les riverains ?

Objectif 2 : Evaluer l'évolution de l'opinion des riverains envers une exploitation agricole qui s'implante, s'étend ou se diversifie à proximité de chez eux. Pour ce faire, l'étude vise à répondre aux questions suivantes :

- Le point de vue des riverains change-il ?
- De quelle manière ?
- En quelle proportion ?
- Qui change d'avis ?

Objectif 3 : Le cas échéant, déterminer les facteurs expliquant le changement d'opinion. Pour ce faire, différents facteurs ont été préalablement pressentis et sont proposés lors des sondages :

- Les caractéristiques intrinsèques de l'exploitation (mode et type de production, rubrique de classement ; soit la taille de l'exploitation et sa localisation par rapport aux habitations, etc.) ;
- La qualité de l'information donnée par l'exploitant sur son projet au moment de sa demande de permis ;
- L'implication de l'exploitant dans la vie locale, sa notoriété au sein du village ;
- L'attention de l'exploitant à respecter la qualité de vie des riverains ;
- Les caractéristiques intrinsèques du riverain (milieu d'origine, sexe, âge, statut professionnel, considération et attache du/au secteur agricole) ;
- La distance de l'habitation à l'exploitation ;
- Le temps depuis lequel a lieu la cohabitation ;
- Les retombées locales positives ;
- Les retombées locales négatives.

2. Sélection des exploitations agricoles

2.1. Des critères de sélection

Afin de mettre en place un échantillon d'exploitations volontairement contrastées, plusieurs critères de sélection ont été choisis. Ceux-ci se déclinent comme suit :

a) Classement de l'exploitation

Les installations sont réparties en trois classes selon l'importance décroissante de leur impact sur l'homme et sur l'environnement. Pour exploiter un établissement de première ou deuxième classe, il faut préalablement avoir reçu un permis d'environnement (ou permis unique). Les projets d'établissement de classe 1 sont d'office soumis à une EIE. Pour les projets de classe 2, le fonctionnaire technique a la faculté de demander une EIE s'il juge qu'un projet a des incidences notables sur l'environnement. Toute demande soumise à une EIE doit nécessairement donner lieu à une réunion d'information préalable. Tous les projets non soumis à une EIE doivent fournir une notice d'évaluation. Les établissements de classe 3 ne sont soumis qu'à déclaration et ne nécessitent pas d'une notice d'évaluation environnementale. Dans ce dernier cas, aucune enquête publique n'est organisée et les riverains ne sont pas invités à exprimer leur avis sur le dossier. Il n'y a pas d'affichage d'information dans cette procédure. Dès lors, la Cellule a décidé de traiter des projets de classes 1 et 2 uniquement. La classe de l'établissement en projet dépend notamment du nombre et du type d'animaux et de la zone au plan de secteur dans laquelle et/ou à côté de laquelle se situe le projet.

b) Statut de l'exploitation : extension *versus* nouvelle implantation

Deux options s'offrent aux agriculteurs : l'adjonction d'un nouveau bâtiment à une exploitation existante ou une nouvelle localisation. La première option doit être privilégiée étant donné qu'elle permet d'éviter la dissémination de nouveaux bâtiments dans le paysage et l'abandon de bâtiments anciens. Parfois, la nouvelle localisation est indispensable. Dans ce cas alors, celle-ci a souvent lieu à l'écart du village, pour des raisons telles que la difficulté de réaliser des accès pour des charrois de plus en plus importants, ou parce que la situation des bâtiments ne jouxte pas le parcellaire des prairies et que la circulation journalière des vaches est devenue impossible pour des raisons de voisinage et d'hygiène du lait, ou encore parce que l'agriculture engendre des nuisances incompatibles avec le voisinage. Ces deux options ont été envisagées et sont retrouvées au travers de l'échantillon composé.

Notons que lors de la transformation ou de l'extension d'un établissement classé, si cette modification demande un nouveau permis mais qu'elle n'est pas de nature à aggraver les dangers, nuisances ou inconvénients, l'autorité compétente peut, sur proposition du fonctionnaire technique, décider de ne pas soumettre la demande à enquête publique.

c) Localisation du bâtiment par rapport au village

Dans sa brochure pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles, la Région wallonne précise que la localisation de l'exploitation peut se faire dans le village, en bordure du village ou dans la zone agricole, à l'écart du village. Pour chacune de ses possibilités, elle énonce les contraintes et avantages qui y sont liés. La cellule a intégré chacune de ces localisations dans son échantillon pour autant qu'elles se soient avérées être à l'origine de contestations de la part de riverains.

d) Mode de production

Le mode de production biologique se développe en Wallonie. En 2008, les superficies sous contrôle ont crû de 10.6%. En ce qui concerne le secteur animal bio, la progression considérable enregistrée chez les bovins et dans la volaille est à souligner. Si l'on porte un regard sur les cinq dernières années, on constate que le nombre de porcs et de volailles sous contrôle a quasiment doublé, le nombre de bovins a crû de plus de 30% et la progression dans la catégorie ovins et caprins est elle aussi appréciable (+28%) [DGARNE – Analyse économique agricole, 2008-2009].

D'autres modes de production, alternatifs à la production intensive, existent et s'avèrent être des alternatives prometteuses : le porc sur paille et les porcs ou poulets en plein air, par exemple. En production porcine, il s'agit notamment du porc qualité d'Ardenne et des filières courtes développées par Coprosain [IEW, 2004]. En volaille, des initiatives intéressantes existent comme le poulet de Hesbaye et d'autres produits de filière courte.

Tant les modes de production les plus rencontrés en Wallonie et s'inscrivant dans une approche productiviste que ceux s'intégrant davantage dans une approche durable et/ou une production différenciée sont représentés au sein de l'échantillon.

e) Province

Afin d'intégrer diverses composantes contextuelles et ne pas se restreindre à un cadre d'analyse particulier, la Cellule a choisi des projets situés au sein de chacune des cinq provinces wallonnes.

2.2. L'identification des exploitations

L'identification des exploitations s'est réalisée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, sous les conseils de la Direction du DPA de Liège (département des permis et autorisations), nous avons ciblé notre requête en proposant des combinaisons commune-année, leur archivage étant de taille et en version papier pour la majorité des dossiers. Pour ce faire, plusieurs variables fournies par le recensement agricole ont été utilisées. Il s'agit du nombre d'exploitations recensées pour la première fois par commune (pour cibler les nouvelles implantations), du nombre total de porcins et du nombre total de volailles par commune (pour cibler les extensions plus particulièrement). Les données de la première variable sont disponibles de 2001 à 2007, excepté pour 2005, tandis que pour les deux autres variables, des données sont disponibles à partir de 1999. Pour rappel, le recensement agricole fait état de la situation au 15 mai de chaque année. Par conséquent, les changements remarqués peuvent avoir eu lieu entre le 16 mai de l'année précédente et le 15 mai de l'année pour laquelle est donnée l'information. Notez qu'étant donné son évolution décroissante pour plus de 95% des communes rurales (définies comme telles selon les deux critères retenus), le nombre de bovins total par commune n'a pas été retenu comme indicateur.

Une fois cette présélection terminée, nous avons pris contact avec les différents DPA provinciaux afin de convenir d'une rencontre avec les fonctionnaires techniques en charge d'allouer les autorisations de permis. Sur place, la base de données recensant l'ensemble des demandes de permis d'environnement a été mise à notre disposition. Celle-ci reprend la totalité des demandes introduites depuis 2002. La recherche a pu se faire pour chaque commune en introduisant un mot clé repris dans l'objet de la demande (ex : « porcherie »). Cette recherche s'est avérée être extrêmement laborieuse étant donné que pour chaque demande, il est nécessaire d'ouvrir le rapport de synthèse pour identifier si le permis a été octroyé ou pas et si des revendications ont été formulées par des riverains lors de l'enquête publique ou pas. Les coordonnées du siège d'exploitation étant indiquées dans ce rapport, il était ensuite possible de déterminer via une application mise en ligne, *Google Earth*, si l'exploitation est située au pas à proximité d'habitations.

Un agent du DPA de Namur nous a aidés activement dans notre recherche. En effet, alors que le fonctionnaire technique remet un avis défavorable, il arrive que la commune octroie tout de même le permis, ce qui n'est pas indiqué dans les rapports archivés. Des détails supplémentaires concernant la taille de l'opposition ont également été donnés (parfois opposition importante alors que peu de réactions lors de l'enquête publique).

3. Modalités de l'enquête

3.1. La zone d'enquête

L'enquête publique est ouverte à toute personne désirant émettre des réclamations ou des observations (écrites ou orales) par rapport à la demande de permis introduite. Pour consulter le dossier soumis à l'enquête publique et y participer, il suffit de mentionner ses nom et adresse. Il n'y a aucune obligation de résider sur le territoire de la ou des commune(s) concernée(s).

Bien que l'enquête publique soit organisée dans la ou les communes sur le territoire de laquelle ou desquelles se réalise le projet [<http://environnement.wallonie.be>, consulté en février 2010], il a été décidé que la zone d'enquête ne tienne pas compte des limites territoriales des communes et corresponde à une superficie circulaire établie sur base d'un rayon d'action. Afin de déterminer ce rayon d'action délimitant la zone d'enquête, les promoteurs de projet ont été interrogés à propos de l'étendue des réactions des riverains. C'est donc lors de notre rencontre avec les exploitants, interrogés préalablement à tout riverain, que le rayon d'action à adopter a été déterminé. Celui-ci est établi au cas par cas et varie entre 500 et 2000 m.

Dès les premiers entretiens tenus avec les riverains, les nuisances olfactives se sont révélées être celles le plus souvent incriminées. Dans cette optique, il est paru important d'ajuster le rayon d'action en considérant, outre la distance des habitations par rapport à l'exploitation, leur orientation par rapport à celle-ci. En Belgique, les vents dominants soufflent du sud-ouest, sauf au printemps où la fréquence du vent est tout aussi importante du nord-est [UCL, Architecture et Climat, 2000]. Dans ce sens, les habitations, situées dans ces directions par rapport à l'exploitation ont également été prises en compte, pour autant qu'elles soient situées à une distance approchant celle indiquée par l'exploitant. C'est notamment le cas du poulailler implanté dans la commune de Libramont-Chevigny : le rayon d'action, établi à 800 m dans un premier temps avec l'aide de l'exploitant, a été étendu à 1300 m pour englober dans la zone d'enquête les habitations du village de Presseux les plus proches de l'exploitation.

3.2. L'identification des ménages

Une fois les zones d'enquêtes délimitées, nous avons procédé à la détermination du nombre de ménages compris dans celles-ci et à leur identification. L'application Michelin a tout d'abord été utilisée pour identifier le nom des rues et les numéros des maisons. En utilisant les Pages blanches, les numéros de téléphone (pour autant qu'ils soient repris dans l'annuaire) correspondant aux adresses précédemment listées ont pu être identifiés.

Un échantillon de 25 ménages par site a été fixé arbitrairement. Cette approche a été adoptée afin d'attribuer à chaque échantillon un poids identique lors de l'analyse globale des résultats. Notons que le nombre total de ménages compris dans les zones d'enquêtes variant d'un cas à l'autre, les taux de sondage diffèrent selon les cas étudiés.

3.3. Collecte des données

Les exploitants agricoles ont été rencontrés chez eux et interviewés préalablement au sondage auprès des riverains. Les entretiens auprès des riverains se sont réalisés de manière aléatoire et uniquement par téléphone.

Un formulaire d'encodage pour chaque questionnaire a été conçu afin de pouvoir saisir toutes les informations récoltées, y compris celles issues des questions ouvertes ou des remarques émises par les acteurs rencontrés. Cette démarche a permis de tenir compte de toutes ces informations dans l'analyse des données et de les restructurer en fonction du plan d'analyse. En ce qui concerne plus spécifiquement les questions ouvertes, un travail minutieux de dépouillement a permis de synthétiser les opinions individuelles et de veiller à conserver les nuances apparaissant dans les commentaires afin de restituer le plus fidèlement possible les informations recueillies, le tout en prenant compte de la fréquence des occurrences.

4. Elaboration des questionnaires

Un questionnaire propre à chaque type d'acteur rencontré a été élaboré, les informations à tirer des entretiens étant différentes selon le type d'acteur. Deux questionnaires ont donc été élaborés : un premier pour les exploitants agricoles et un second pour les riverains.

La première phase de l'élaboration des questionnaires a consisté en l'identification de l'information à en extraire de manière à répondre aux objectifs généraux visés par l'étude. Une revue bibliographique traitant des conflits d'implantation nous a aidés dans le choix des thèmes à aborder, des questions à poser et des réponses à proposer.

Des espaces de libre expression ont été aménagés dans les questionnaires de manière à conserver la spontanéité des réponses concernant certains sujets. Pour le questionnaire des riverains, ces espaces ont toutefois été limités, de manière à ne pas étendre les entretiens qui sont prévus nombreux.

Le questionnaire attribué aux riverains s'articule autour de trois axes majeurs. Le premier concerne leur positionnement passé par rapport au projet d'implantation ou d'extension de l'exploitation et vise à établir leur opinion et identifier les raisons justifiant celle-ci. Le deuxième axe est centré sur leur positionnement. Enfin, le dernier axe consiste à comprendre l'évolution éventuelle de leur critique envers l'exploitation. Un volet du questionnaire est destiné à caractériser le riverain, sa situation géographique par rapport à l'exploitation ainsi que sa vision à propos de la ruralité et de l'intérêt qu'il porte à la mixité des fonctions sur un même territoire.

Le questionnaire attribué aux exploitants agricoles s'articule quant à lui autour de quatre axes principaux. Le premier axe concerne la description de son projet. Le second est centré sur les adaptations ayant dû être apportées et vise à identifier leurs causes, nécessité et conséquences. Un axe supplémentaire vise à établir le positionnement de l'exploitant vis-à-vis des riverains et le dernier axe du questionnaire est consacré à évaluer l'implication de l'exploitant dans la vie locale et les retombées de son exploitation à l'échelle locale.

IV. RÉSULTATS

Le premier chapitre dresse le portrait des exploitations agricoles ciblées et présente les caractéristiques générales de l'échantillon de riverains interrogés pour cette analyse. Les second et troisième chapitres décrivent respectivement les situations passées et présentes et ouvrent la discussion sur l'évolution de l'opinion des riverains présentée au quatrième chapitre. Celui-ci aborde également la question des facteurs pouvant influencer l'opinion d'un riverain envers une exploitation sise à proximité de chez lui. Enfin, le cinquième chapitre présente les résultats visant à répondre à la question suivante : les ruraux souhaitent-ils encore voir s'implanter et s'étendre des exploitations agricoles dans, ou à proximité de leur village ?

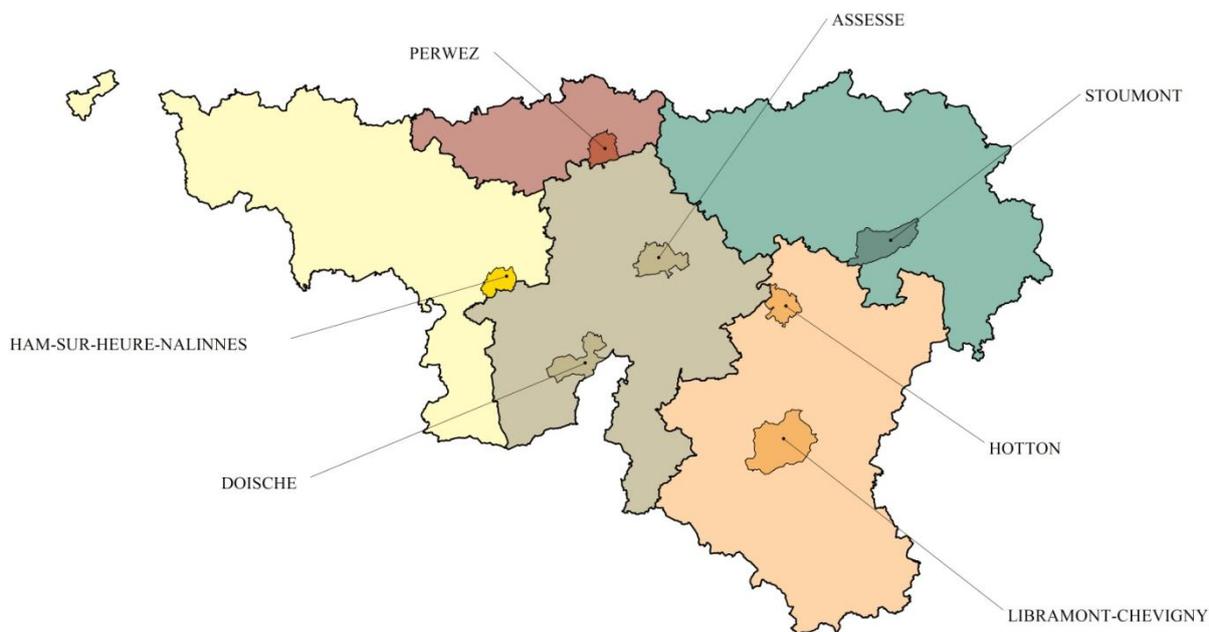
1. Description des échantillons

1.1. Les exploitations agricoles

1.1.1. Localisation cartographique des exploitations

Les cinq provinces wallonnes ont volontairement été représentées par l'échantillon d'exploitations ciblées. La carte ci-dessous indique les communes dans lesquelles sont situées les exploitations ciblées.

Carte 1 : Localisation des terrains d'enquêtes : communes dans lesquelles sont situées les exploitations ciblées.



1.1.2. Distribution des exploitations selon les critères de sélection adoptés

Il était voulu qu'une approche principalement qualitative soit donnée à l'étude. L'objectif étant de sonder des exploitations volontairement contrastées, plusieurs critères de sélection ont été adoptés (cf. 2.1 dans la partie méthodologie). Le tableau 2 indique la distribution des exploitations étudiées selon ces critères. Il convient ici de signaler que par « extension », il faut entendre l'augmentation de la taille d'une exploitation pour une même production, tandis que la diversification correspond à l'exploitant qui amène une nouvelle activité au sein de son exploitation déjà existante. Dans ces deux cas, il peut s'agir de l'agrandissement d'un bâtiment existant ou de la construction d'un bâtiment supplémentaire. La nouvelle implantation correspond à l'exploitant qui implante son exploitation sur un site alors encore inoccupé auparavant, tandis que la réaffectation désigne un exploitant qui réoccupe un site existant pour y exercer son activité selon un mode ou un type de production différent de l'exploitant précédent.

Tableau 2 : Distribution des exploitations sondées selon les critères de sélection adoptés.

Critères de sélection	Distribution des exploitations
Rubrique de classement :	<ul style="list-style-type: none"> - 6 x classe 2 - 1 x classe 1
Développement de l'exploitation :	<ul style="list-style-type: none"> - 3 extensions - 2 diversifications - 1 nouvelle implantation - 1 réaffectation
Localisation par rapport au village :	<ul style="list-style-type: none"> - 1 en ZH - 6 en ZA <ul style="list-style-type: none"> - 120 m de ZH - 300 m de ZH - 330 m de ZH - 500 m de ZH - 850 m de ZH - 1000 m de ZH
Type de production :	<ul style="list-style-type: none"> - 4 porcheries - 1 ex. mixte (vaches laitières et porcs) - 1 étable (veaux blancs à l'engraissement) - 1 poulailler (poules pondeuses)
Mode de production :	<ul style="list-style-type: none"> - 3 élevages sur caillebotis - 2 élevages labellisés (PQA) - 1 élevage de porcs sur sciure bio-maîtrisée - 1 élevage en batterie
Province :	<ul style="list-style-type: none"> - 1 x Hainaut - 1 x Brabant wallon - 2 x Namur - 2 x Luxembourg - 1 x Liège
Années passées depuis l'introduction de la demande de permis :	<ul style="list-style-type: none"> - 1 x 15 ans - 1 x 10 ans - 2 x 7 ans - 1 x 6 ans - 1 x 5 ans - 1 x 4 ans

Comme l'indique le tableau précédent, l'échantillon d'exploitations ne représente pas équitablement les demandes de permis de classe 1 et 2. Cela s'explique par le fait que nombreux sont les exploitants qui introduisent une demande de permis pour un projet de classe 2 afin de pouvoir bénéficier de certaines aides qui ne sont pas allouables aux projets de classe 1. Un agent de la DPA de Namur nous informe d'ailleurs que pour les provinces de Namur et Luxembourg, seules deux exploitations ont reçu un permis de classe 1 depuis 2002, et que celles-ci sont situées à 850 et 1300 m de la première habitation. Par ailleurs, ces deux exploitations n'ont jamais fait l'objet de réactions de la part des riverains.

1.1.3. Caractéristiques des exploitations

Les sept exploitations sondées sont caractérisées sur base des critères de sélection. Afin de ne pas surcharger inutilement l'interprétation des résultats, la désignation des exploitations, telle que présentée ci-dessous, est utilisée pour la suite du document (tableau 3). L'ensemble des activités réalisées à la ferme est repris pour chacune des exploitations. L'objet détaillé des demandes de permis ciblées dans le cadre de ce travail est affiché au tableau 7, présenté plus loin.

Tableau 3 : Caractéristiques générales des exploitations sondées.

Exploitation	Caractéristiques générales					
	Rubrique de classement	Objet de la demande	Localisation	Historique, type et mode de production	Province (commune)	Age du projet ¹
Ex. 1	Classe 2	Diversification	Zone d'habitat (ZH)	Reprise de la ferme parentale en 1990 : vaches laitières et cultures. Activités pédagogiques en 1995, 3000 poulets Bio en 2001, 320 porcs sur litière paillée (PQA) en 2003 et 6 emplacements pour le camping à la ferme en 2005.	Hainaut (HSH-Nalines)	7 ans
Ex. 2	Classe 2	Diversification	Zone agricole (500 m de ZH)	Etable construite en 2001 : 110 bovins laitiers. Porcherie, 1100 porcs sur caillebotis en 2005.	Liège (Stoumont)	5 ans
Ex. 3	Classe 2	Implantation	Zone agricole (120 m de ZH)	Porcherie – 870 porcs sur litière paillée (PQA).	Brabant W. (Perwez)	6 ans
Ex. 4	Classe 2	Réaffectation	Zone agricole (850 m de ZH)	Porcherie – 2000 porcs sur sciure bio-maîtrisée.	Namur (Doische)	4 ans
Ex. 5	Classe 2	Extension	Zone agricole (300 m de ZH)	Reprise de la ferme parentale en 1996 : exploitation laitière (80 bêtes). 2003 : 890 porcs sur caillebotis, 2006 : 800 porcs supplémentaires.	Luxembourg (Hotton)	7 ans
Ex. 6	Classe 2	Extension	Zone agricole (1000 m de ZH)	Reprise de la ferme parentale en 1992 : exploitation laitière et cultures. 1998 : demande pour un poulailler (19500 poulets de chair (recours des riverains en CE : le permis n'a pas été accordé). 2000 : 450 veaux blancs à l'engraissement. 2008 : 1950 porcs.	Namur (Assesse)	10 ans
Ex. 7	Classe 1	Extension	Zone agricole (330 m de ZH)	Premier poulailler en 1993 (19200 poules). Extension en 1998 (total : 67200 poules pondeuses en batterie)	Luxembourg (Libramont)	15 ans

¹ Années écoulées depuis l'introduction de la demande de permis par l'exploitant.

1.2. Les riverains

1.2.1. Taux de sondage et profils de l'échantillon

Un échantillon de 25 ménages (questionnaire entièrement complété) par site est fixé arbitrairement. Cette approche a été adoptée afin d'attribuer à chaque exploitation un poids identique lors de l'analyse globale des résultats. Le nombre de ménages compris dans les zones d'enquêtes variant d'un cas à l'autre, les taux de sondage diffèrent selon les cas étudiés. Le tableau 4 reprend pour chacune des exploitations, le rayon d'action délimitant la zone d'enquête, le nombre de ménages qui y est compris, le nombre de riverains sondés et le taux de sondage ainsi atteint.

Tableau 4 : Exploitations sondées et paramètres d'enquêtes.

Exploitation	Rayon d'action	Nombre de ménages	Riverains sondés	Taux de sondage
Ex. 1	500 m	87	29	33.3 %
Ex. 2	2000 m	149	37	24.8 %
Ex. 3	950 m	97	34	35.1 %
Ex. 4	1200 m	162	43	26.5 %
Ex. 5	800 m	96	37	38.5 %
Ex. 6	1500 m	75	34	45.3 %
Ex. 7	1300 m	103	44	42.7 %
Totaux		769	258	33.6 %

Dans l'échantillon sondé, plusieurs profils de personnes ont été rencontrés (tableau 5). En effet, sont comptabilisés dans l'échantillon sondé :

- les personnes ayant répondu au questionnaire (profil 1) ;
- les personnes ayant seulement répondu à quelques questions du questionnaire (profil 2) ;
- les personnes n'ayant pas voulu participer à l'enquête, bien que l'objet de l'étude leur ait été présenté et que l'exploitation leur ait été précisée (les personnes ne nous ayant pas laissé le temps de nous présenter entièrement, ainsi que les personnes âgées mal entendant, ne nous ayant donc pas compris, ne sont donc pas reprises) (profil 3);
- les personnes acceptant de participer à l'enquête mais n'ayant pu répondre à nos questions étant donné qu'elles n'habitaient pas le village au moment de la mise en place du projet (profil 4) ;
- les personnes ne voyant pas de quelle exploitation il s'agit au moment de l'enquête (profil 5).

Le tableau suivant présente la distribution de l'échantillon sondé selon les exploitations et les cinq profils rencontrés. Le taux de réponse au questionnaire est de 66.7%. En considérant les personnes du profil 2, un taux de participation de 70.2% est atteint. Le taux de refus est de 15.9%. Enfin, nous constatons que 5% des riverains n'ont pas connaissance de l'existence de l'exploitation agricole située à proximité de chez eux (pour rappel, le rayon d'action ne dépasse pas 2000 mètres à vol d'oiseau du site).

Tableau 5 : Distribution de l'échantillon de riverains pour chaque exploitation.

Exploitation	Echantillon sondé	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5
Ex. 1	29	25	0	4	0	0
Ex. 2	37	25	3	3	3	3
Ex. 3	34	25	1	3	5	0
Ex. 4	43	25	3	9	5	1
Ex. 5	37	25	2	4	1	5
Ex. 6	34	24	0	7	2	2
Ex. 7	44	23	0	11	8	2
Totaux	258	172	9	41	24	13

1.2.2. Caractéristiques de l'échantillon

Le tableau suivant reprend les caractéristiques générales de l'échantillon de riverains.

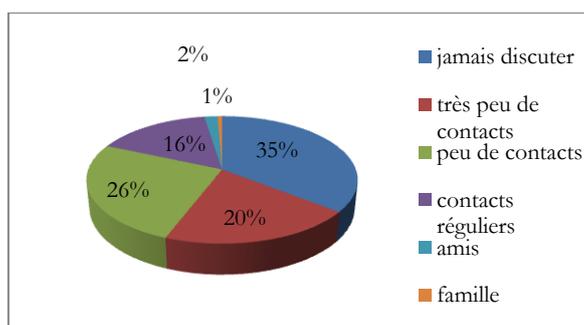
Tableau 6 : Caractéristiques générales de l'échantillon de riverains.

Caractéristiques	Distribution des riverains
Origine	Milieu rural : 75% Milieu urbain : 25%
Sexe	Femme : 62% Homme : 38%
Age	Age moyen : 55 ans Minimum et maximum : 17 - 83 ans
Statut	Exerce une profession : 51% Etudiant : 3% Sans emploi : 7% Retraité : 39%

Afin d'apprécier davantage l'attache des riverains envers le milieu rural et agricole, nous leur demandions également s'ils travaillaient à la ville ou à la campagne et s'ils avaient (eu) des membres de leur famille actifs dans le milieu agricole. 50% des riverains ont (eu) un/des membres de leur famille actifs dans le milieu agricole. Parmi les riverains exerçant une profession, 59% travaillent uniquement à la campagne et 11% travaillent à la campagne et à la ville.

Enfin, nous leur demandions quelle était leur fréquentation avec l'exploitant. Un peu plus d'un tiers n'a jamais discuté avec l'exploitant, ou du moins lui a seulement dit « *bonjour* » à l'occasion. Une personne sur cinq ne lui a parlé qu'occasionnellement, souvent au moment de sa demande de permis uniquement. Un quart de la population a des contacts un peu plus fréquents (ils vont chercher leurs produits à la ferme, ils s'échangent des services, ils sont voisins, ils discutent quand ils se croisent, ils participent aux journées portes ouvertes). Enfin, 16% ont des contacts réguliers avec l'exploitant et une faible proportion est représentée par les amis et les membres de la famille de l'exploitant (figure 1).

Figure 1 : Distribution des riverains à la question suivante :
« Avez-vous déjà discuté avec l'exploitant ? Quelle(s) relation(s) avez-vous avec lui ? »



2. Description des situations passées

2.1. Rappel méthodologique

Toujours dans l'optique de travailler sur un échantillon de cas diversifiés, il était voulu aux prémices de l'étude qu'aussi bien des demandes de permis ayant provoqué des émulations de riverains que des demandes de permis restées sans réaction soient ciblées. Idéalement, ces situations passées devaient se combiner à deux cas de situations présentes de manière à obtenir quatre types de projets, comme indiqués au tableau 1.

Sur base des indications obtenues auprès des DPA (départements des permis et autorisations) et DPC (départements de la police et des contrôles) des différentes provinces, des exploitations de type 1 et 2 ont été retenues. Les caractéristiques des situations passée et présente des exploitations de ces deux types sont reprises aux tableaux 8 et 9. Les types 3 et 4 n'ont pas pu être représentés dans notre échantillon. Bien qu'une exploitation répondant aux caractéristiques du type 4 ait été identifiée avec l'aide du DPC de Namur-Luxembourg, un entretien téléphonique avec l'exploitant concerné n'a pas confirmé nos propos et celui-ci n'a pas souhaité participer à notre enquête. Soucieux de travailler avec le consentement en amont des exploitants, nous avons donc préféré ne pas sonder les riverains de ce site.

Lors de notre recherche de cas, nous avons été surpris de constater que très rares sont les demandes de permis pour un projet agricole qui ont été acceptées alors qu'elles avaient suscité des réactions de la part de la population (à une échelle plus large que celle de l'ordre de 2, 3 contestations). Un agent du DPA de Namur nous fait alors prendre conscience de l'intervention du pouvoir politique communal dans la procédure d'octroi de permis. Dans les cas où la demande engendre d'importantes levées de bouclier de la part de la population, le pouvoir communal préfère satisfaire les réclamations de plusieurs dizaines, voire centaines de riverains plutôt que la demande d'un exploitant.

2.2. Objet des demandes de permis

Le tableau ci-dessous indique le détail de l'objet des demandes de permis faisant office de bases pour réaliser l'évaluation ex-post. Il s'agit bien d'évaluer l'évolution de l'opinion des riverains envers ces demandes.

Tableau 7 : Objet des demandes de permis des exploitations sondées.

Exploitation	Objet de la demande du permis
Ex. 1	Permis unique pour : <ul style="list-style-type: none"> - le maintien en activité d'une aire de camping à la ferme ; - l'extension d'un hangar par un auvent pour le stockage de paille, - l'extension d'un hangar en vue de l'extension d'un élevage de poulets (1800 poulet en plus pour un total de 4800 poulets « Bio ») et de l'installation d'une porcherie de 500 porcs ; - la transformation d'une étable en remise à matériel agricole.
Ex. 2	Permis unique pour : <ul style="list-style-type: none"> - l'exploitation d'une étable construite en 2001 (112 bovins laitiers), y inclus les installations de traite, une remise et un hangar ; - la construction et l'exploitation d'une porcherie de 1078 porcs.
Ex. 3	Permis unique pour : <ul style="list-style-type: none"> - la construction d'une habitation ; - la construction et l'exploitation d'une porcherie d'engraissement et de post sevrage de 871 porcs.
Ex. 4	Permis unique pour : <ul style="list-style-type: none"> - la régularisation de l'exploitation agricole (140 bovins) ; - la construction et l'exploitation de deux porcheries d'engraissement pour un total de 2000 porcs.
Ex. 5	Permis unique pour : <ul style="list-style-type: none"> - la construction et l'exploitation d'une porcherie pour 896 porcs charcutiers et 2 silos couloirs.
Ex. 6	Permis unique pour : <ul style="list-style-type: none"> - la construction et l'exploitation d'une étable pour 450 veaux venant en extension d'une exploitation bovine existante située à moins de 500 mètres d'un captage d'eau potable.
Ex. 7	Permis unique pour : <ul style="list-style-type: none"> - la construction et l'exploitation d'un poulailler pouvant héberger 43 200 poules ; - l'extension d'un poulailler de 19 200 poules portant la capacité totale à 24 000 poules.

2.3. Ampleur de l'opposition

2.3.1. Ampleur de l'opposition selon les sources officielles : DPA et DPC

Les tableaux qui suivent sont établis sur base des rapports de synthèse fournis par les DPA (département des permis et autorisations) de chaque Province. Ces rapports reprennent le procès-verbal des enquêtes publiques et nous informent donc sur la propension des riverains à s'être opposés au projet, ou au contraire, à le soutenir. Les DPC (départements de la police et des contrôles) nous ont ensuite indiqués pour chacune des exploitations ciblées l'état actuel de leur cohabitation avec les riverains.

Tableau 8 : Description des situations passées et présentes des exploitations de type 1 selon les DPA et DPC.

Exploitations	Situation passée	Nombre d'oppositions	Situation présente
Ex. 1	- Une pétition en défaveur du projet signée par 22 personnes ; - 9 lettres de réclamations ; - 3 contestations orales.	34 oppositions	Aucunes plaintes reçues depuis l'octroi du permis
Ex. 3	- 1 lettre de remarques signée par 5 personnes ; - 1 lettre de remarques signées par 28 personnes ; - 7 lettres de réclamations. - 33 lettres de soutien favorables au projet	40 oppositions	
Ex. 4	- 541 réclamations écrites essentiellement sous forme de pétition.	514 oppositions	
Ex. 6	- 48 réclamations écrites ; - 1 lettre comportant des recommandations.	49 oppositions	
Ex. 7	- 85 oppositions et/ou observations.	85 oppositions	

Tableau 9 : Description des situations passées et présentes des exploitations de type 2 selon les DPA et DPC.

Exploitations	Situation passée	Nombre d'oppositions	Situation présente
Ex. 2	- Intervention de l'Association de Défense de Stoumont et de l'AVALA, l'Association du Val d'Amblève, Liéne et Affluents ; - 23 lettres de réclamations ; - 3 contestations orales ; - Plusieurs talons réponse du tract « non à la porcherie ». - Plusieurs talons réponse du tract soutenant la porcherie ; - Une pétition en faveur de la porcherie	26 oppositions + x talons = ?	Un recours auprès du Conseil d'Etat de la part d'un riverain voisin a entraîné la suspension du permis. L'exploitant n'attend pas la suite de la procédure et implante sa porcherie en 2007. A ce jour, le Conseil d'Etat a repris contact avec les partis pour recevoir leur dossier de défense.
Ex. 5	- 51 lettres de réclamations.	51 oppositions	- Plaintes récurrentes depuis sa demande d'extension en 2003 (dernièrement : novembre 2009, mars 2010); - Intervention de la DPC ; - Intervention de l'a.s.b.l. Pro Arduina Nostra.

Les oppositions enregistrées durant l'enquête de *commodo* et *incommodo* ne permettent pas de présager la future cohabitation entre les riverains et l'exploitation agricole. En effet, si nous comparons deux exploitations ayant fait l'objet d'un même nombre d'oppositions lors de l'enquête publique (Ex. 5 et Ex. 6), nous constatons que l'une a fait l'objet de plusieurs plaintes depuis son extension tandis qu'aucune plainte n'a été reçue à la DPC pour l'autre. Par ailleurs, pour une demande de permis ayant provoqué une large opposition (Ex. 4), la cohabitation s'avère être actuellement plus sereine que pour une demande de permis n'ayant suscité la réaction que de quelques riverains (Ex. 2).

2.3.2. Ampleur de l'opposition selon les riverains

Les riverains (profils 1 et 2 du tableau 5) se sont exprimés à propos de leur opinion envers le projet agricole au moment de la demande de permis. Il leur était précisé de considérer leur opinion après réflexion, recherche d'information et/ou discussion avec leur entourage, voire d'autres acteurs concernés par le projet (autres riverains, l'exploitant agricole ou agents communaux). La distribution ainsi obtenue reflète au mieux l'ampleur réelle de l'opposition au moment de la demande de permis introduite par l'exploitant (tableau 10).

Pour les exploitations Ex. 1 et Ex. 7, il apparaît clairement que la plupart de la population avoisinante était favorable ou du moins neutre vis-à-vis du projet. Pour les autres projets, la répartition est équitable entre les avis positifs et négatifs, avec une légère tendance vers la sympathie pour les exploitations Ex. 2 et Ex. 3 et une légère tendance vers l'opposition pour les exploitations Ex. 4 et Ex.5. 5% de la population sondée ont pris connaissance du projet alors que celui-ci avait déjà reçu son permis voire était en cours de réalisation. Ceux-ci sont repris dans la catégorie « plus tard ». Les 13% de riverains sondés dans la zone d'enquête de l'Ex. 6 n'ayant pris connaissance du projet qu'après l'introduction de la demande de permis s'expliquent probablement par la distance plus importante de cette exploitation par rapport aux habitations (1000 m de la ZH -voir le tableau 3).

Tableau 10 : Distribution des riverains pour chaque exploitation selon leur positionnement envers le projet après réflexion, recherche d'information et/ou discussion avec leur entourage ou d'autres acteurs concernés par le projet au moment de la demande de permis.

Exploitation	Sympathisant	Opposant	Neutre	Inquiet	« Plus tard »	Totaux
Ex. 1	16%	12%	<u>52%</u>	12%	8%	100%
Ex. 2	14%	22%	<u>39%</u>	25%	0%	100%
Ex. 3	<u>39%</u>	19%	15%	27%	0%	100%
Ex. 4	25%	<u>46%</u>	21%	4%	4%	100%
Ex. 5	0%	30%	<u>41%</u>	22%	7%	100%
Ex. 6	<u>21%</u>	<u>29%</u>	<u>33%</u>	4%	13%	100%
Ex. 7	9%	9%	<u>70%</u>	12%	0%	100%
Totaux	18%	24%	38%	15%	5%	100%

Comparons à présent cette distribution (tableau 10) aux données collectées à partir des documents archivés (rapports de synthèse des demandes de permis et procès-verbal s’y rapportant) et des déclarations obtenues auprès des DPA (tableaux 8 et 9). Nous observons que ces sources officielles ne permettent pas d’établir un scénario précis de l’opinion qu’avaient les riverains situés dans un rayon proche de l’exploitation. En effet, il n’y avait pas plus d’inquiets/opposants au projet de l’exploitation Ex. 4 qu’au projet de l’exploitation Ex. 5, contrairement à ce que laissent supposer les rapports de synthèse. D’autre part, sur base des procès-verbaux des enquêtes publiques, le projet de l’exploitation Ex. 7 semble avoir davantage déplu aux riverains que celui de l’exploitation Ex.1, or cette hypothèse n’est pas confirmée sur le terrain.

Le tableau 11 présente la distribution des réponses des riverains à la question suivante : « A votre avis, quelle part du voisinage à l’exploitation était pour le projet, contre le projet, et était restée neutre vis-à-vis de celui-ci ? ». Beaucoup de riverains répondent qu’ils n’en ont aucune idée. L’appréciation donnée par les riverains qui ont osé se prononcer semble être plus avérée que celle que nous pouvons établir sur base des sources officielles. En effet, alors que :

- plus de 50% des riverains étaient sympathisants ou neutres pour les projets des Ex. 1, 3, 6 et 7, la majorité des riverains s’étant prononcé pensent effectivement que la « majorité d’entre eux était pour ou neutre » ;
- plus de 50% des riverains étaient opposés ou inquiets pour les projets des Ex. 4 et 5, la majorité des riverains s’étant prononcé pensent effectivement que la « majorité d’entre eux était contre ».

Tableau 11 : Distribution des riverains pour chaque exploitation selon leur réponse à la question suivante : « A votre avis, quelle part du voisinage à l’exploitation était pour le projet, contre le projet, et était resté neutre vis-à-vis de celui-ci ? »

Exploitation	« Majorité contre »	« Majorité neutre »	« Majorité pour »	« Pour ou neutre, pas ou peu de contre »	« Je ne sais pas »	Non classables
Ex. 1	17%	10%	5%	5%	58%	5%
Ex. 2	25%	0%	4%	0%	63%	8%
Ex. 3	20%	8%	16%	12%	40%	4%
Ex. 4	38%	6%	0%	0%	50%	5%
Ex. 5	48%	5%	0%	0%	42%	5%
Ex. 6	17%	28%	6%	0%	43%	6%
Ex. 7	5%	11%	0%	5%	68%	11%
Totaux	24%	9%	5%	5%	45%	5%

2.3.3. Ampleur de l'opposition selon les exploitants

Le tableau suivant présente la distribution des réponses des exploitants à la question suivante : « A votre avis, quelle part du voisinage à l'exploitation était pour le projet, contre le projet, et était restée neutre vis-à-vis de celui-ci ? ». Les exploitants des Ex. 5 et 6 ne répondent pas explicitement à la question. D'après les réponses obtenues, on constate que les exploitants ont tendance à sous-estimer la proportion des habitants avoisinants à être inquiets et/ou opposés à leur projet. De fait, pour les exploitants des Ex. 3 et 4, la majorité des riverains était neutre envers leur projet. Toutefois lorsque nous examinons le positionnement des riverains (tableau 10), nous constatons qu'il y avait autant d'opposants /inquiets que de sympathisants/neutres.

L'exploitant de l'Ex. 1, qui suppose que 10 personnes étaient opposées à son projet, estime correctement la contestation de ses voisins. En effet, un peu moins de 90 ménages sont compris dans un rayon de 500 m aux alentours de cette exploitation. 10 personnes représentent donc un peu plus de 11% de la population voisine, ce qui se confirme sur le terrain). Toutefois, en déclarant que « *le reste était pour* », l'exploitant ne considère pas les 12% de riverains qui s'inquiétaient et étaient réticents vis-à-vis de son projet de diversification et positive la situation en ignorant les 52% de riverains qui se disent avoir été indifférents.

L'exploitant de l'Ex. 7 estime lui aussi avec justesse la taille de l'opposition à son projet, mais contrairement à son homologue, il a conscience de l'indifférence des gens envers son projet d'extension. On constate toutefois qu'à nouveau, l'exploitant ne considère pas les 12% de riverains inquiets.

Tableau 12 : Témoignages des exploitants à la question suivante : « A votre avis, quelle part du voisinage de l'exploitation était pour le projet, contre le projet, et était resté neutre vis-à-vis de celui-ci ? »

Exploitation	Témoignages
Ex. 1	« 10 personnes étaient contre et ont signé une pétition. Les autres étaient pour ».
Ex. 2	« Au départ, personne n'était contre. Après que Mr x soit venu amené les riverains, 25% était pour et 75% était contre ».
Ex. 3	« La majorité des gens était neutre. Une dizaine de ménages étaient pour et une dizaine était contre ».
Ex. 4	« 90% des gens étaient neutres. 5% étaient pour et 5% étaient contre ».
Ex. 5	« Je ne sais pas. Les gens qui font circuler la pétition arpentent un large périmètre pour accumuler les signatures. Parfois, des gens qui ne connaissent pas le projet et ne sont pas affectés signent malgré tout pour faire plaisir à la personne qui sollicite leur soutien ».
Ex. 6	« Je ne sais pas, on est en dehors du village... pas de confrontation, pas de contact, pas de cohabitation en somme ».
Ex. 7	« Pas plus de 5 personnes dans le village étaient contres. Les autres étaient neutres ».

2.3.4. Actions menées : opposition et marque de soutien

Les éléments repris ci-dessous sont issus des témoignages recueillis auprès des exploitants et des riverains.

Tableau 13 : Actions menées par les riverains : opposition et marques de soutien.

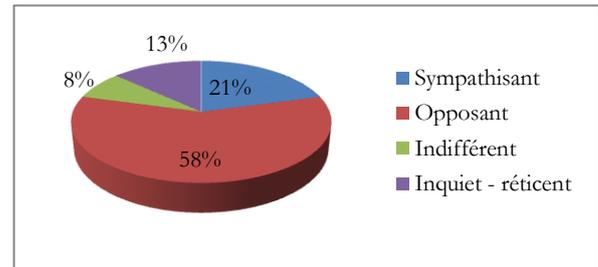
Exploitation	Actions menées par les opposants	Marques de soutien
Ex. 1	<ul style="list-style-type: none"> - Pétition villageoise - Distribution de tracts sur les voitures - Deux recours 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien moral de la part de riverains.
Ex. 2	<ul style="list-style-type: none"> - Pétition villageoise - Distribution de tracts - Constitution en comité défendu par un avocat - Lobbying politique - Demande de soutien auprès d'une association protectrice de l'environnement (Mouvement agricole paysan) - Campagne d'information auprès de la population et appel aux experts - Recours en Conseil d'Etat 	
Ex. 3	<ul style="list-style-type: none"> - Pétition villageoise - Distribution de tracts - Courriers envoyés à l'exploitant faisant part de leurs inquiétudes 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien moral d'autres agriculteurs - Soutien du dossier de la part de la FPW, du syndicat agricole, de la FPQA et de quelques mandataires communaux - Pas de manifestations de la part des riverains
Ex. 4	<ul style="list-style-type: none"> - Pétition villageoise - Distribution de tracts - Apposition d'affichettes aux portes - Dénigrement de l'exploitant - Klaxon très tôt le matin pour réveiller l'exploitant - Constitution en comité et envoi d'un courrier aux Ministres B. Lutgen et J. Milquet 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien de la part de riverains
Ex. 5	<ul style="list-style-type: none"> - Pétition villageoise - Demande de soutien auprès d'une association protectrice de l'environnement (ProArdina). - Questionnaire auprès des riverains pour connaître leurs inquiétudes 	
Ex. 6	<ul style="list-style-type: none"> - Pétition villageoise - Distribution de tracts - Constitution en comité - Lobbying politique - Campagne d'information auprès de la population - Recours 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien moral de la part de riverains et agriculteurs voisins
Ex. 7	<ul style="list-style-type: none"> - Pétition villageoise - Constitution en comité défendu par un avocat - Demande de soutien auprès d'une association protectrice des animaux - Campagne d'information auprès de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien moral de la part de riverains et agriculteurs voisins. - Appui du dossier par les mandataires communaux

2.3.5. Participation à l'enquête publique

Nous avons demandé aux personnes sondées si elles avaient fait part de leur positionnement lors de l'enquête publique, que celui-ci soit favorable ou pas au projet de l'exploitant. Environ une personne sur trois participe à l'enquête publique (32%). La répartition de cette population participative est représentée à la figure ci-jointe.

En d'autres termes, participent à l'enquête publique : 76% des opposants, 36% des sympathisants, 26% des personnes inquiètes et 7% des personnes qui se disent être indifférentes à la demande de permis. Sans surprise, on constate que ce sont davantage les personnes s'opposant à l'octroi du permis qui participent à l'enquête publique que les personnes le soutenant. D'autre part, alors que les actions des opposants s'organisent selon des modèles bien définis : circulation d'une pétition, circulation d'un questionnaire à remplir pour partager ses remarques, envoi de lettres à la commune et envoi d'un rapport étayé au Ministre attribué en cas d'appel, les actions menées par la partie adhérente restent informelles : refus de signer la pétition en défaveur de l'exploitant et tentative de raisonnement des opposants pour la plupart (environ 50% des sympathisants). D'autres actions ont été citées : circulation d'une pétition en faveur de l'exploitant, déclaration orale au guichet communal et envoi d'un courrier à la commune.

Figure 2 : Distribution de la population ayant participé à l'enquête publique selon son positionnement envers l'objet de la demande de permis.



2.3.6. Information reçue sur le projet agricole

Bien que 57% des riverains se disent être sympathisants, opposants ou inquiets envers le projet (les 43% restants sont neutres ou ont pris connaissance des modifications quand celles-ci étaient autorisées voir déjà réalisées), seulement 30% ont cherché des informations à propos de l'infrastructure projetée près de chez eux. Les principales sources d'information utilisées sont les réunions d'informations (organisées par le promoteur mais aussi par un groupement de citoyens), la discussion de visu avec le promoteur et la consultation du dossier à la commune. Le tableau 14 présente pour chaque exploitation la part des riverains s'étant informée ainsi que la source de l'information reçue. Nous constatons que la participation des riverains aux séances ou autre mode d'information varie fortement d'un cas à l'autre. Pour autant que nous considérons la recherche d'information relative à l'intérêt porté envers le projet de l'exploitant, nous remarquons que seulement une personne sur dix s'est intéressée du projet de l'exploitation Ex. 1 alors qu'un peu plus d'une personne sur deux s'est intéressée aux projets des exploitations Ex. 2 et Ex. 3. L'investissement de l'exploitant (cas de l'Ex. 3) et celui d'un groupement de citoyens opposés au projet (cas de l'Ex. 2) semblent expliquer ces résultats.

Globalement, ce sont surtout les personnes opposées et inquiètes au projet qui recherchent des informations sur le projet. En effet, s'informent sur le projet : 51% des opposants, 37% des personnes inquiètes, 33% des sympathisants et 18% des personnes qui se disent être indifférentes à la demande de permis. Par ailleurs, nous constatons que ce n'est pas pour les projets contre lesquels il y avait le plus de personnes opposées et inquiètes (Ex. 4 et Ex. 5, voir tableau 11) qu'une plus grande part de la population s'est informée.

Tableau 14 : Pourcentage des riverains s'étant informés du projet, source d'information utilisée et distribution de ces riverains selon la source d'information utilisée (un riverain peut avoir profité de plusieurs sources d'information).

Exploitation	Part des riverains s'étant informés	Distribution des riverains s'étant informés selon la source d'information			
		Lecture du dossier	Réunion d'infos organisée par le promoteur	Réunion d'infos organisée par des citoyens	Discussion avec le promoteur
Ex. 1	10%	50%	50%	-	-
Ex. 2	50%	25%	25%	42%	50%
Ex. 3	52%	15%	69%	-	39%
Ex. 4	32%	14%	57%	-	43%
Ex. 5	15%	-	67%	-	33%
Ex. 6	23%	40%	60%	-	-
Ex. 7	20%	50%	25%	-	75%
Totaux	30%	24%	50%	11%	39%

Les demandes de permis reprises pour cette étude ont toutes fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement (EIE) (annexe I de l'arrêté du gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées). Toute demande soumise à une EIE doit nécessairement donner lieu à une réunion d'information préalable auprès de la population. Les objectifs sont de permettre au demandeur de présenter son projet et au public de s'informer, exposer ses observations et mettre en évidence les points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ou proposer des alternatives au projet. Cette réunion est organisée par le demandeur de permis et doit avoir lieu dans la commune où se situe le projet.

Outre cette réunion d'information, les exploitants ont parfois mené des actions supplémentaires auprès des riverains dans le but de les informer davantage sur leur projet, mais surtout d'œuvrer dans la construction d'un climat de confiance et calmer les inquiétudes de la population. Selon les cas, ces actions ont tantôt été menées en amont du lancement de la procédure, tantôt en cours de procédure. Le tableau suivant présente ces actions menées par les exploitants. Nous constatons que bien souvent, l'exploitant limite son champ d'instigation aux quelques voisins situés à proximité de l'exploitation.

Tableau 15 : Actions menées par les exploitants auprès des riverains dans le but de les informer de leur projet.

Exploitation	Actions menées par l'exploitant
Ex. 1	L'exploitant a organisé la réunion d'information dans le hangar qui faisait l'objet des modifications projetées. L'invitation à cette réunion a été envoyée aux habitants de la rue où se situe l'exploitation et d'un chemin annexe à cette rue.
Ex. 2	L'exploitant a annoncé son projet de porcherie à la fête du village. Il explique qu'il a profité de cette occasion, où les villageois mangent du porc, pour présenter son projet à la population.
Ex. 3	Entre ses deux demandes de permis (la première n'ayant pas été acceptée), l'exploitant a organisé plusieurs réunions avec les riverains afin d'entretenir le dialogue avec ceux-ci. L'exploitant s'est également rendu au domicile des voisins proches pour leur faire part personnellement de son projet. Après l'installation de sa porcherie, l'exploitant a mis en place une analyse des désagréments subis par les riverains selon les activités réalisées et les conditions dans lesquelles celles-ci étaient réalisées. L'objectif étant de modifier l'organisation de ses tâches quotidiennes selon les impacts mesurés. Une quarantaine de ménages ont participé à cette enquête qui a duré deux mois.
Ex. 4	Quand il a appris qu'une pétition circulait dans le village, l'exploitant a pris contact avec les meneurs du mouvement d'opposition pour discuter avec ceux-ci. Il a également distribué un courrier dans toutes les boîtes aux lettres des alentours suggérant aux riverains de leur fournir gratuitement une copie du dossier complet de son projet (environ 500 p).
Ex. 5	Après leur avoir annoncé son projet, l'exploitant a proposé aux quelques voisins proches (de la rue) de visiter une porcherie qui fonctionnait de la même manière que celle qu'il projetait.
Ex. 6	L'exploitant a organisé une réunion chez lui avec ses voisins proches. Il leur a présenté les différents aspects techniques de l'exploitation et ils ont recherché des solutions pour minimiser les nuisances qui pourraient être observées.
Ex. 7	L'exploitant a présenté son projet au voisin le plus proche du poulailler.

3. Description des situations présentes

3.1. Satisfaction des riverains envers l'exploitation, l'exploitant et ses activités

Les riverains se sont exprimés à propos de leur positionnement actuel envers le projet agricole abouti. Pour ce faire, il leur était demandé d'évaluer sur une échelle allant de 1 (pas du tout satisfait) à 5 (très satisfait) leur degré de satisfaction à propos des trois éléments suivants : l'intégration paysagère de l'exploitation, les relations entretenues avec l'exploitant et la cohabitation entre leurs activités (se promener, circuler dans le village, passer du temps dans son jardin, la vie à la maison) et celles de l'exploitation (toutes activités confondues : organisation de journée(s) portes ouvertes, vente à la ferme, service(s) rendu(s) *versus* bruit(s), odeur(s) ou autre(s) contrainte(s) éventuelle(s)). Les tableaux suivants présentent les résultats obtenus. Ces résultats ont été croisés avec ceux relatifs à la fréquence des relations entretenues entre le riverain et l'exploitant.

Nous constatons que la majorité des riverains évaluent positivement (degré de satisfaction ≥ 3) les trois aspects abordés. Notez qu'une grande part des riverains reste sans avis à propos de la qualité de leurs relations avec l'exploitant. Ceci s'explique par la part importante de riverains qui n'ont pas ou très peu de contacts avec l'exploitant (figure 1).

La régularité des contacts entre les acteurs semble profiter à l'appréciation positive des riverains envers leur cohabitation avec les activités de l'exploitation (tableau 17).

Tableau 16 : Distribution des riverains selon la fréquence des contacts tenus avec l'exploitant et la manière dont ils les évaluent sur une échelle allant de 1 (pas du tout satisfait) à 5 (très satisfait).

Fréquence des contacts avec l'exploitant	Distribution des riverains selon leur degré de satisfaction à propos des relations entretenues avec l'exploitant					
	1	2	3	4	5	Sans avis
Jamais	0%	0%	8%	10%	2%	80%
Très peu	7%	3%	17%	14%	17%	41%
Peu	0%	0%	10%	31%	49%	10%
Régulièrement	4%	0%	4%	26%	65%	4%
Amis	0%	0%	33%	0%	67%	0%
Totaux	2%	1%	10%	18%	29%	40%

Tableau 17 : Distribution des riverains selon la fréquence des contacts tenus avec l'exploitant et leur degré de satisfaction à propos de la cohabitation entre leurs activités et celles de l'exploitation.

Fréquence des contacts avec l'exploitant	Distribution des riverains selon leur degré de satisfaction à propos de la cohabitation entre leurs activités et celles de l'exploitation					
	1	2	3	4	5	Sans avis
Jamais	2%	4%	20%	14%	35%	24%
Très peu	3%	14%	28%	14%	31%	10%
Peu	3%	0%	23%	23%	43%	10%
Régulièrement	0%	0%	13%	30%	57%	0%
Amis	0%	0%	33%	0%	67%	0%
Totaux	2%	4%	22%	19%	40%	13%

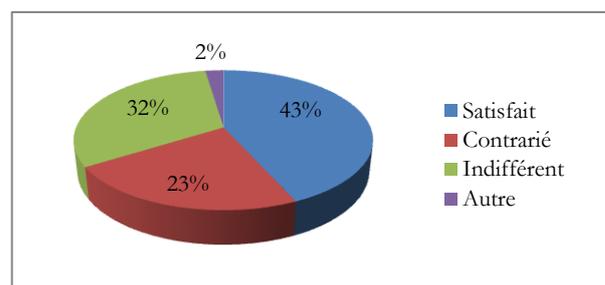
Tableau 18 : Distribution des riverains selon la fréquence des contacts tenus avec l'exploitant et leur degré de satisfaction envers l'intégration paysagère de l'exploitation.

Fréquence des contacts avec l'exploitant	Distribution des riverains selon leur degré de satisfaction envers l'intégration paysagère de l'exploitation					
	1	2	3	4	5	Sans avis
Jamais	8%	16%	20%	18%	27%	12%
Très peu	10%	10%	29%	26%	16%	10%
Peu	5%	2%	33%	36%	19%	5%
Régulièrement	0%	13%	42%	25%	21%	0%
Amis	0%	0%	33%	67%	0%	0%
Totaux	6%	10%	29%	26%	21%	6%

3.2. Positionnement général par rapport à l'exploitation

Nous avons demandé aux personnes sondées si de manière générale elles sont satisfaites, contrariées ou indifférentes envers l'exploitation qui s'est implantée ou étendue près de chez elles. La répartition est représentée à la figure 3. La plupart des riverains sont satisfaits ou indifférents aux modifications apportées. Une personne sur quatre environ est contrariée de l'implantation/ l'extension de l'exploitation car affectée par une ou plusieurs contraintes. Quelques personnes nous répondent qu'elles ne sont ni satisfaites, ni contrariées du projet étudié, mais qu'elles n'en sont pas pour autant indifférentes. Ces personnes représentent la catégorie « autre » de la figure.

Figure 3 : Distribution des riverains à la question suivante : « De manière générale, on peut dire que vous êtes satisfait, contrarié ou indifférent par rapport à l'exploitation implantée/étendue près de chez vous ? »



Afin d'affiner l'appréciation du positionnement des riverains envers le projet agricole abouti, nous leur avons également demandé ce qu'ils auraient toutefois préféré, entre l'octroi ou le refus du permis, en supposant qu'ils aient eu le pouvoir de décision sur cette autorisation. Les réponses à cette question figurent ci-joint. Un peu plus de deux tiers des riverains accorderaient le permis à l'exploitant pour qu'il réalise son projet, et cela, parfois même s'ils subissent une ou plusieurs contraintes rendant la cohabitation contrariante. Le graphique ci-dessous illustre ce propos. Il présente la distribution des riverains selon leur positionnement général par rapport à l'exploitation et le jugement qu'ils portent quant à l'octroi du permis. Il permet aussi de constater que même si des riverains se disent être indifférents à l'exploitation étudiée, ils sont tout de même 25% à refuser le permis à l'exploitant s'ils en avaient eu l'aptitude.

Figure 4 : Distribution des riverains à la question suivante : « Si vous pouviez changer le cours des choses que préféreriez-vous ? »

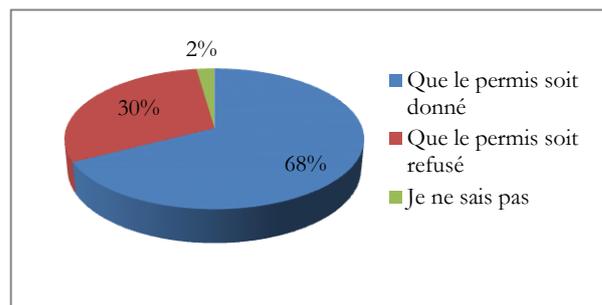
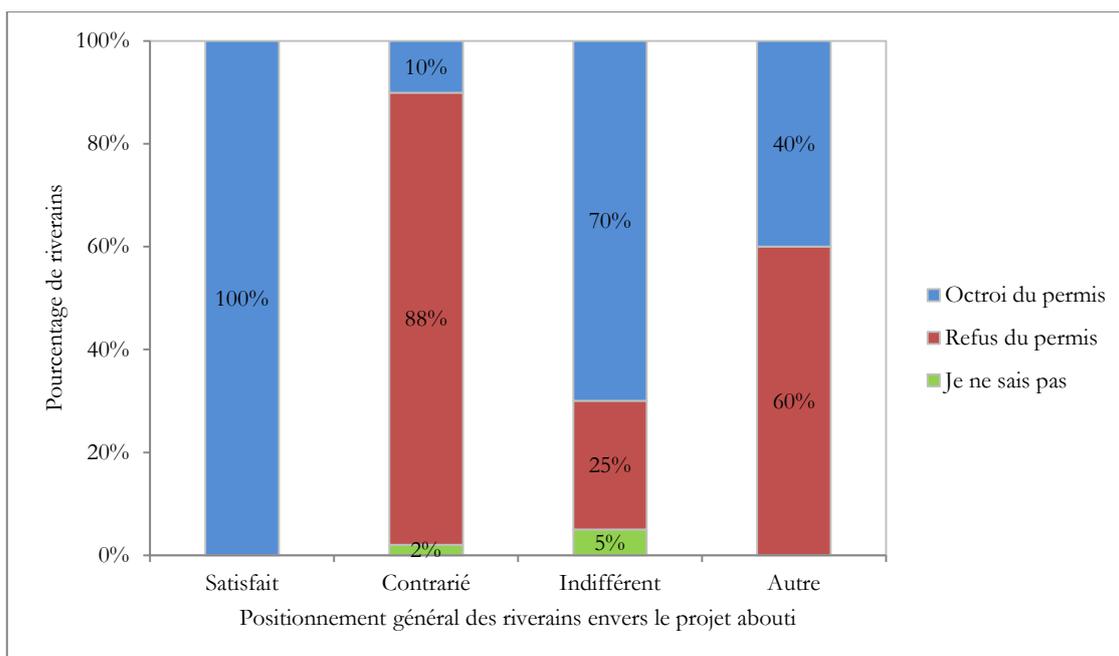


Figure 5 : Distribution des riverains selon leur positionnement général actuel envers le projet agricole abouti et le jugement qu'ils portent quant à l'octroi du permis.



Les tableaux qui suivent présentent la distribution des résultats ici présentés pour chaque exploitation.

Tableau 19 : Distribution des riverains (profils 1 et 2) pour chaque exploitation selon leur positionnement général actuel envers le projet agricole abouti.

Exploitation	Satisfait	Contrarié	Indifférent	Autre	Totaux
Ex. 1	72%	16%	10%	2%	100%
Ex. 2	29%	18%	51%	2%	100%
Ex. 3	62%	19%	16%	3%	100%
Ex. 4	36%	21%	43%	0%	100%
Ex. 5	11%	48%	38%	3%	100%
Ex. 6	42%	33%	25%	0%	100%
Ex. 7	39%	9%	50%	2%	100%
Totaux	43%	23%	32%	2%	100%

Tableau 20 : Distribution des riverains pour chaque exploitation selon leur réponse à la question suivante :
« Si vous pouviez changer le cours des choses que préféreriez-vous ? »

Exploitation	Octroi du permis	Refus du permis	Je ne sais pas	Totaux
Ex. 1	88%	12%	0%	100%
Ex. 2	57%	36%	7%	100%
Ex. 3	73%	27%	0%	100%
Ex. 4	74%	22%	4%	100%
Ex. 5	44%	56%	0%	100%
Ex. 6	63%	33%	4%	100%
Ex. 7	76%	24%	0%	100%
Totaux	68%	30%	2%	100%

3.3. Nuisances évoquées par les riverains

Les riverains se sont exprimés à propos des éventuelles nuisances engendrées par l'exploitation sise à proximité de chez eux. Dans ce sens, il leur était tout d'abord demandé si actuellement, l'exploitation leur occasionnait des nuisances ou à l'environnement. Nous constatons qu'un peu moins d'un riverain sur trois considère des nuisances liées à sa cohabitation avec l'exploitation (figure 6).

Aux riverains nous ayant répondu dans l'affirmative, il leur était ensuite demandé de citer les nuisances subies, de préciser la fréquence à laquelle elles étaient ressenties, de les qualifier sur base d'une échelle qui leur était proposée (tolérable, désagréable, fortement désagréable ou totalement insupportable), et nous leur demandions si ces nuisances les avaient déjà incités à déménager. Les réponses à ces questions sont présentées dans les tableaux suivants et sont ventilées selon les exploitations. L'occurrence de chaque nuisance est indiquée entre parenthèses. Pour rappel, 25 questionnaires ont été remplis pour chaque exploitation, à l'exception des exploitations Ex. 6 (24 questionnaires) et Ex. 7 (23 questionnaires).

Figure 6 : Distribution des riverains à la question suivante : « Actuellement, l'exploitation occasionne-t-elle des nuisances pour vous ou pour votre environnement ? »

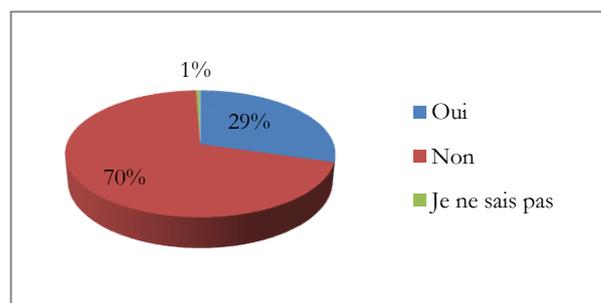


Tableau 21 : Nuisances évoquées par les riverains (et occurrence) pour chaque exploitation.

Exploitations	Nuisances évoquées (occurrence)
Ex. 1	- Odeur (6) - Dévaluation immobilière (1) - Bruit (1) - Routes salies et glissantes l'hiver (1)
Ex. 2	- Odeur (3) - Pollution environnementale (2) - Impact paysager (1)
Ex. 3	- Odeur (6) - Impact paysager (3) - Pollution environnementale (1) - Dévaluation immobilière (1)
Ex. 4	- Odeur (5) - Impact paysager (1) - Pollution environnementale (1)
Ex. 5	- Odeur (9) - Pollution environnementale (2) - Bruit – charroi la nuit (1)
Ex. 6	- Odeur (3) - Pollution environnementale (2) - Impact paysager (2)
Ex. 7	- Odeur (8)

Tableau 22 : Distribution des riverains considérant des nuisances liées à leur cohabitation avec l'exploitation selon la manière dont ils les qualifient.

Exploitations :		Ex. 1	Ex. 2	Ex. 3	Ex. 4	Ex. 5	Ex. 6	Ex. 7
Part des riverains jugeant subir des nuisances :		24%	24%	32%	24%	36%	24%	35%
Fréquence :	Souvent	16.7%	0%	14.2%	25.0%	11.1%	40.0%	0%
	Par moment	16.7%	66.7%	42.9%	25.0%	77.8%	60.0%	50.0%
	Rarement	50.0%	33.3%	42.9%	50.0%	0%	0%	50.0%
	Très rarement	16.7%	0%	0%	0%	11.1.	0%	0%
Caractère :	Tolérable	33.3%	50.0%	14.2%	25.0%	14.3%	40.0%	25.0%
	Désagréable	16.7%	50.0%	71.6%	75.0%	28.6%	20.0%	75.0%
	Fortement désagréable	50.0%	0%	14.2%	0%	42.8%	40.0%	0%
	Totalement insupportable	0%	0%	0%	0%	14.3%	0%	0%
Incitation au déménagement	Oui	0%	0%	12.5%	0%	22.2%	16.7%	0%
	Non	100%	100%	87.5%	100%	77.8%	83.3%	100%

4. Evolution de l'opinion des riverains et facteurs d'influence

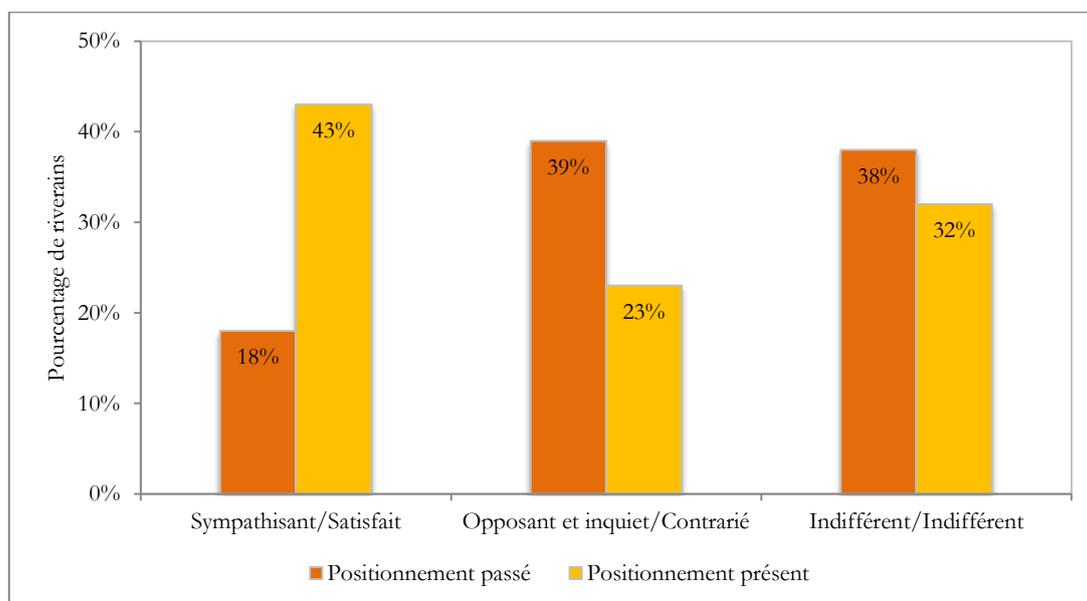
4.1. Evolution de l'opinion des riverains

4.1.1. Comparaison des situations passée et présente

L'un des objectifs principaux de cette étude était de mettre en exergue l'évolution de l'opinion générale des riverains envers une exploitation agricole qui est venue s'implanter ou s'étendre à proximité de leur maison. Pour ce faire, nous leur avons demandé, d'une part, quelle était leur opinion envers le projet agricole avant que le permis ne soit octroyé, en leur précisant de considérer leur opinion après réflexion, recherche d'information et/ou discussion avec leur entourage, voire d'autres acteurs concernés par le projet (autres riverains, exploitant agricole et agents communaux), et d'autre part, quel était leur positionnement actuel, en leur suggérant les propositions suivantes : indifférent, satisfait ou contrarié de l'exploitation implantée ou étendue près de chez eux. Les résultats obtenus figurent ci-dessous. Nous constatons que globalement les avis évoluent positivement. En effet, alors que les avis positifs (sympathisant/satisfait) se multiplient par un facteur 2.4, les avis négatifs (opposant/contrarié) se multiplient par un facteur 0.6.

Notez que les 5% de riverains qui ont pris connaissance du projet alors que celui-ci avait déjà reçu son permis voire était en cours de réalisation (et qui ne nous ont donc pas fait part de leur positionnement passé) et les 2% de riverains qui ne sont ni satisfaits, ni contrariés du projet étudié, sans en être pour autant indifférents, ne sont pas représentés dans la figure 7. D'où les totaux égaux à 95% et 98% respectivement pour les positionnements passé et présent.

Figure 7 : Evolution au cours du temps du positionnement général des riverains envers le projet agricole.



4.1.2. Qui change d'avis ?

Afin de répondre à cette question, nous avons croisé les résultats relatifs aux positionnements actuel et passé des riverains. Les riverains qui étaient sympathisants au projet sont restés satisfaits et, s'ils avaient eu un pouvoir de décision concernant la demande de permis, ils l'auraient octroyé à l'unanimité. Les riverains qui étaient opposés au projet restent pour la plupart contrariés et refuseraient l'octroi du permis. Ils sont toutefois 31% à changer d'avis et 28% à octroyer le permis. La moitié des personnes qui étaient indifférentes ne l'est plus actuellement : 40% sont à présent satisfaites et 6% sont contrariés. 43% des personnes qui étaient inquiètes et réticentes au projet sont à présent satisfaites de la cohabitation. Notez toutefois que si seulement 18% des personnes inquiètes au moment de la demande de permis sont actuellement contrariées de la cohabitation, elles sont cependant 50% à préférer que l'exploitant n'ait pas reçu son permis.

Tenant compte de la distribution des riverains selon leur positionnement passé, l'augmentation du nombre de riverains actuellement satisfaits (figure 7) s'explique principalement par les 40% de personnes qui se disaient être indifférentes au projet et de manière plus marginale par les 43% de personnes inquiètes et les 17% opposés.

Figure 8 : Distribution des riverains selon leur positionnements passé et présent envers le projet.

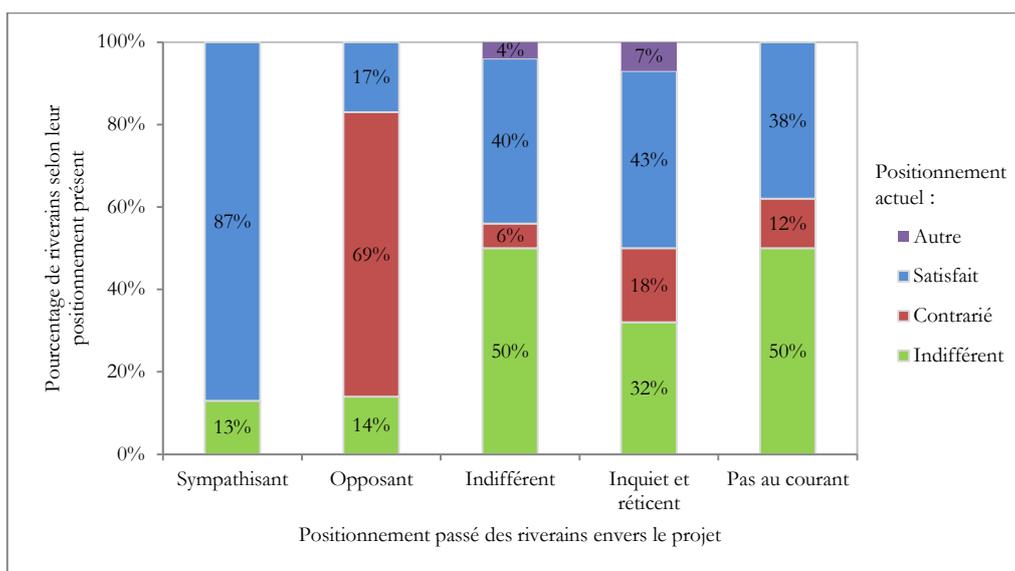
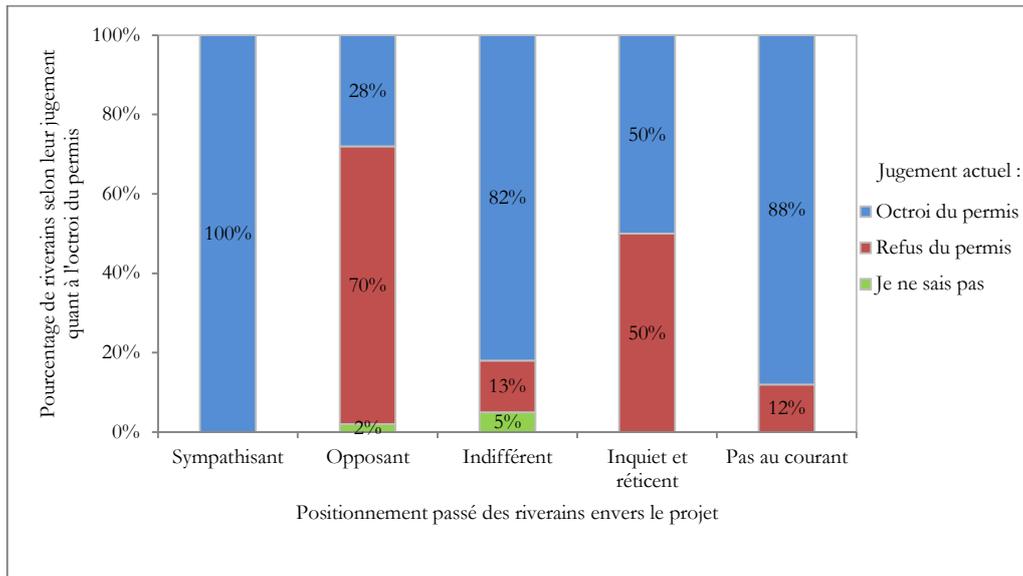


Figure 9 : Distribution des riverains selon leur positionnement passé envers le projet et le jugement actuel qu'ils portent quant à l'octroi du permis.



En ne considérant que les riverains qui ont un positionnement catégorique, à savoir : avoir été sympathisant ou opposant au projet *versus* octroyer (préférer que l'exploitation existe) ou refuser (préférer que l'exploitation n'existe pas) le permis, 16% des riverains changent d'opinion. Le changement d'opinion partant d'un positionnement catégorique reste donc marginal. Si nous élargissons cette analyse aux changements d'opinion de type « indifférent \Rightarrow refus du permis » et « inquiet \Rightarrow octroi du permis », 20% des riverains changent alors leur positionnement envers l'exploitation implantée ou étendue.

4.2. Facteurs d'influence

Trois approches sont adoptées dans cette partie. La première vise à identifier l'impact de la recherche d'information (le fait de s'informer ou pas du projet) et celui du mode d'information (via l'exploitant lui-même ou une autre source d'information) sur l'opinion qu'ont eue les riverains envers le projet agricole au moment de la demande de permis. Nous évaluerons également l'impact éventuel de la source par laquelle le riverain a pris connaissance, pour la première fois, du projet agricole qui s'annonçait près de chez lui.

La seconde approche tente d'identifier les facteurs pouvant influencer l'avis général d'un riverain envers une exploitation sise à proximité de sa maison. Dans ce cas, l'ensemble de l'échantillon est considéré. Afin de scinder celui-ci en deux catégories, ce qui facilitera l'interprétation des résultats, nous nous sommes référés à la question suivante : « Si vous pouviez changer le cours des choses, que préféreriez-vous entre l'octroi ou le refus du permis ? ». L'analyse consiste alors à mettre en exergue les facteurs pour lesquels des contrastes apparaissent dans les réponses. Plusieurs facteurs sont ciblés : les caractéristiques intrinsèques du riverain (âge, sexe, statut social, milieu d'origine, lieu de travail, lien avec le milieu agricole), les caractéristiques intrinsèques de l'exploitation (type et mode de production, extension ou nouvelle implantation, taille et âge de l'exploitation), les répercussions positives, l'implication de l'exploitant dans la réussite de sa cohabitation avec les habitations avoisinantes, son attache au village (s'il est originaire ou pas du village) et la distance de l'habitation à l'exploitation.

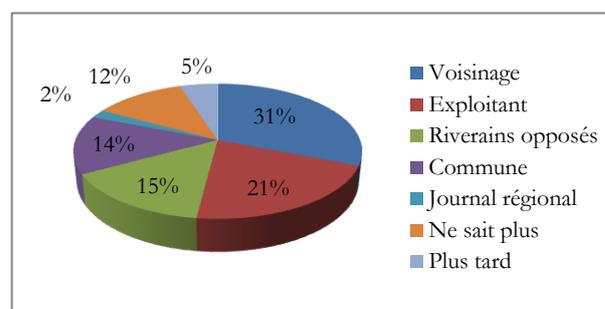
Enfin, la troisième approche vise à identifier les facteurs pouvant influencer le changement d'opinion des riverains. Trois facteurs sont ciblés. Il s'agit des nuisances subies, des avantages tirés et de l'implication de l'exploitant dans la réussite de sa cohabitation avec les habitations avoisinantes. Cette analyse ne considère alors que les riverains ayant changé d'avis.

4.2.1. Facteur d'influence sur la première opinion du riverain : l'information sur le projet

4.2.1.1. La prise de connaissance du projet

Nous avons demandé aux riverains de quelle manière ils avaient pris connaissance du projet agricole. La distribution des résultats à cette question figure ci-joint. Les discussions de voisinage représentent la première source. Vient ensuite l'exploitant, suivi de près par les riverains opposés. Dans ce dernier cas, il ressort que l'information s'organise souvent via une pétition accompagnée d'un discours militariste. 14% des riverains ont pris connaissance du projet agricole via la commune. Les outils alors utilisés sont le bulletin communal, l'avis d'urbanisme et le courrier individuel.

Figure 10 : Distribution des riverains à la question suivante : « Par qui/comment avez-vous pris connaissance du projet d'implantation/d'extension de l'exploitation ? »



La manière dont les riverains ont pris connaissance du projet ne semble pas avoir d'influence significative sur leur première opinion (tableau 23). On constate qu'il y a toutefois moins de riverains opposants qui ont pris connaissance du projet par l'exploitant que via l'opposition, mais qu'il n'y a pas plus de riverains sympathisants ayant été avertis par l'exploitant plutôt que par l'opposition, les voisins ou la commune. Contre toute attente, les outils utilisés par la commune (toutes-boîtes, avis d'urbanisme, bulletin communal) pour avertir la population d'un projet agricole semblent jouer en défaveur de l'exploitant. En effet, plus d'un riverain sur trois, averti par un outil communal, était opposé au projet. Ces observations sont à considérer avec précaution. Une ventilation par exploitation serait en effet nécessaire pour les confirmer.

Tableau 23 : Distribution des riverains selon leur première opinion (avant toute réflexion, recherche d'information et discussion avec leur entourage ou d'autres acteurs concernés) envers le projet et la source par laquelle ils en ont pris connaissance.

Source d'information	Sympathisants	Opposants	Indifférents	Inquiets - réticents	Totaux
Le voisinage	14%	14%	42%	30%	100%
L'exploitant	15%	18%	35%	32%	100%
Les riverains opposés	21%	29%	29%	21%	100%
La commune	25%	37%	17%	21%	100%
La presse	0%	33%	67%	0%	100%
Je ne sais plus	15%	10%	65%	10%	100%
Totaux	17%	21%	37%	25%	100%

4.2.1.2. La recherche et le mode d'information

Le tableau suivant permet d'observer l'évolution de l'opinion des riverains selon qu'ils se soient informés ou pas sur le projet. Les opinions comparées sont celle des riverains au moment où ils prennent connaissance, pour la première fois, des intentions de l'exploitant, avec celle qu'ils ont après réflexion, recherche d'information et/ou discussion avec leur entourage ou d'autres acteurs concernés par le projet (l'exploitant, d'autres riverains, la commune, des experts). Comme annoncé au point 2.3.6, les principales sources d'information utilisées sont les réunions d'informations (organisées par le promoteur mais aussi par un groupement de citoyens opposés), la discussion de visu avec le promoteur et la consultation du dossier à la commune.

Qu'elles se soient informées ou pas, les personnes sympathisantes le sont restées à l'unanimité (tableau 24). En ce qui concerne les trois autres profils, l'information reçue a globalement un effet positif sur l'opinion des riverains. Les personnes qui se disent avoir été indifférentes le sont toutes restées (contre 6% inquiètes). 25% des personnes qui, a priori, étaient opposées au projet, ont changé d'avis pour devenir sympathisantes ou du moins indifférentes (contre seulement 6%). Enfin, 15% des personnes qui étaient dans un premier temps inquiètes sont devenues sympathisantes (contre seulement 5%) après avoir reçu des informations. En d'autres termes, 16% des personnes opposées ou inquiètes évoluent vers un avis positif après avoir reçu des informations sur le projet. Le tableau 25 indique la source d'information reçue pour chacun des profils d'évolution d'opinion. Il ressort que c'est principalement suite à une discussion individuelle avec l'exploitant ou du moins après avoir participé à une réunion organisée par celui-ci que l'opinion change de cette manière.

Tableau 24 : Evolution de l'opinion passée des riverains selon qu'ils se soient informés ou pas sur le projet.

Ont cherché l'info			N'ont pas cherché l'info, ou du moins en ont juste discuté avec d'autres riverains		
Sympathisants	⇒	100% sympathisants	Sympathisants	⇒	100% sympathisants
Indifférents	⇒	100% indifférents	Indifférents	⇒	{ 92% indifférents 6% inquiets 2% sympathisants
Opposants	⇒	{ 75% opposants 12.5% indifférents 12.5% sympathisants	Opposants	⇒	{ 94% opposants 6% indifférents
Inquiets - réticents	⇒	{ 50% inquiets –réticents 35% opposants 15% sympathisants	Inquiets - réticents	⇒	{ 78% inquiets –réticents 17% opposants 5% sympathisants

Tableau 25 : Profils d'évolution de l'opinion des riverains et modes d'information y afférant.

Profil d'évolution de l'opinion après information	Modes d'information
Opposants ⇒ sympathisants	Discussion avec l'exploitant
Opposants ⇒ indifférents	Participation à la réunion d'information organisée par le promoteur
Inquiets – réticents ⇒ sympathisants	Participation à la réunion d'information organisée par l'exploitant et discussion avec le promoteur pour certains
Inquiets – réticents ⇒ opposants	Participation à la réunion d'information organisée par le promoteur, par des citoyens opposés, et discussion avec les riverains pour tous

4.2.2. Facteurs d'influence sur l'avis général du riverain

Afin d'apprécier le positionnement actuel des riverains envers l'exploitation sise à proximité de chez eux, nous leur avons demandé ce qu'ils auraient décidé, entre l'octroi ou le refus du permis, en supposant qu'ils aient eu un pouvoir de décision sur cette demande. C'est sur base des réponses à cette question que nous observons les facteurs pouvant influencer l'avis général d'un riverain envers une exploitation sise à proximité de sa maison.

4.2.2.1. Les caractéristiques intrinsèques du riverain

Les caractéristiques retenues sont les suivantes : son âge, son sexe, son statut professionnel (travaille/ne travaille pas), son lien avec le milieu rural (milieu d'origine et milieu de travail), ainsi que son lien avec le milieu agricole (ayant (eu) ou pas de la famille active dans le milieu agricole).

La distribution ne change ni selon le sexe de l'individu ni selon le fait qu'il travaille ou pas/plus. Si l'âge de l'individu n'a pas d'impact probant sur son opinion, on constate toutefois que la tranche d'âge 56-68 ans semble être davantage défavorable à la cohabitation avec une exploitation agricole. Enfin, les distributions varient selon le milieu d'origine (rural ou urbain), le lieu de travail (la campagne ou la ville) et le fait d'avoir un ou plusieurs membres de sa famille actif(s) dans le secteur agricole (tableau 26).

Tableau 26 : Distribution des riverains à la question suivante : « Si vous pouviez changer le cours des choses que préféreriez-vous : que l'exploitation se soit implantée/étendue ou pas ? » et selon leurs caractéristiques intrinsèques.

Caractéristiques intrinsèques de l'individu	« Je préférerais qu'elle ne se soit pas implantée/étendue »	« J'accepterais qu'elle s'implante/s'étende »
Originaire de la campagne	24%	76%
Originaire de la ville	55%	45%
Femme	33%	67%
Homme	32%	68%
17 - 44 ans	32%	68%
45 – 55 ans	28%	72%
56 – 68 ans	42%	58%
69 – 83 ans	29%	71%
Travaille	31%	69%
Ne travaille pas/plus	33%	67%
Travaille à la campagne	25%	75%
Travaille à la ville	37%	63%
A de la famille active dans le secteur agricole	27%	73%
N'a pas de famille active dans le secteur agricole	37%	63%
Totaux	31%	69%

4.2.2.2. Les caractéristiques intrinsèques de l'exploitation

Les caractéristiques retenues sont les suivantes : le type d'élevage (porcs, volailles ou bovins), le mode de production (production intensive ou production labellisée), la phase de développement de l'exploitation (extension, nouvelle implantation, réaffectation ou diversification), l'âge des modifications apportées à l'exploitation/l'âge du projet (5 ans ou moins, entre 5 et 10 ans non inclus, 10 ans et plus) et sa rubrique de classement en matière de permis unique (classe 1 ou 2).

Tableau 27 : Distribution des riverains à la question suivante : « Si vous pouviez changer le cours des choses que préféreriez-vous : que l'exploitation se soit implantée/étendue ou pas ? » et selon les caractéristiques intrinsèques de l'exploitation.

Caractéristiques intrinsèques de l'exploitation	« Je préférerais qu'elle ne se soit pas implantée/étendue »	« J'accepterais qu'elle s'implante/s'étende »
Elevage porcin	34%	66%
Elevage bovin	35%	65%
Elevage avicole	24%	76%
Production intensive	42%	58%
Production labellisée	22%	78%
Extension	40%	60%
Nouvelle implantation	28%	72%
Réaffectation	26%	74%
Diversification	29%	71%
Age ≤ 5 ans	37%	63%
5 < âge < 10 ans	32%	68%
Age ≥ 10 ans	30%	70%
Classe 1	24%	76%
Classe 2	34%	66%
Totaux	31%	69%

L'élevage avicole semble remporter plus de suffrages que les élevages bovin et porcin. Notez toutefois que pour les élevages avicole et bovin, les résultats sont obtenus à partir d'une seule exploitation. Ces observations sont donc à considérer avec précaution.

La production labellisée est visiblement mieux acceptée par les riverains que la production intensive (élevage en batterie ou sur caillebotis). En effet, 78% des riverains accorderaient un permis à l'exploitation fonctionnant sur un principe de production labellisé, tandis qu'ils ne sont plus que 58% à l'accorder à une exploitation de type intensif (tableau 27). Nous avons également demandé aux riverains s'ils estimaient que l'orientation dans laquelle l'agriculteur inscrit sa production (à savoir : production extensive, bio, de qualité différenciée, ou au contraire, production intensive, de type industrielle) pouvait influencer leur jugement envers celle-ci : qu'ils l'acceptent ou la refusent à proximité de chez eux. A cette question, 57% répondent oui, 19% répondent non et 24% ne savent pas.

Pour rappel, nous considérons dans cette analyse l'extension d'une exploitation comme étant l'augmentation de sa taille pour une même production, tandis que la diversification signifie qu'une nouvelle activité est lancée au sein de l'exploitation. Dans un cas comme dans l'autre, il peut s'agir de l'agrandissement d'un bâtiment existant ou de la construction d'un bâtiment supplémentaire. Bien qu'en apparence, ces deux types de modifications aient donc des conséquences semblables, la diversification au sein de l'exploitation semble être mieux acceptée que l'extension. Alors que 29% des riverains refuseraient d'octroyer un permis à l'exploitant souhaitant se diversifier, ils sont 40% à le refuser à un exploitant désireux d'agrandir sa production (tableau 27). On observe aussi que la demande pour une nouvelle implantation n'est pas plus réfutée que celle pour la diversification ou la réaffectation d'un site existant. Ces observations sont toutefois à considérer avec précaution étant donné que les résultats sont obtenus à partir d'une seule exploitation pour la nouvelle implantation et la réaffectation de site.

Il semble qu'avec le temps, le nombre de riverains réticents à la cohabitation s'amoinde. Alors qu'une demande de permis introduite il y a moins de 5 ans serait accordée par 63% des riverains, elle le serait par 70% lorsqu'elle aurait été introduite il y a plus de 10 ans (tableau 27).

Enfin, eu égard aux résultats obtenus selon la classe de l'établissement, nous constatons que les demandes de classe 1 ne sont pas moins acceptées que celles de classe 2. Rappelons que la classe de l'établissement en projet dépend notamment du nombre et du type d'animaux et de la zone au plan de secteur dans laquelle et/ou à côté de laquelle se situe le projet. La classe 1 de l'exploitation échantillonnée se justifie ici par le nombre d'animaux-équivalents (poules) dépassant le seuil de 20.000 en zone agricole. Bien que cette observation soit à considérer avec précaution étant donné qu'une seule exploitation de classe 1 figure dans l'échantillon, notre expertise sur le terrain permet de confirmer que la taille de l'exploitation ne justifie pas les plaintes des riverains. Le tableau ci-dessous indique les pourcentages de riverains actuellement contrariés de l'exploitation sise à proximité de chez eux et les pourcentages de riverains qui préféreraient que l'exploitation ne se soit pas implantée/étendue, selon le nombre d'animaux élevés. Nous observons que ce n'est en effet pas les exploitations de plus grande taille qui affichent les pourcentages les plus élevés. Cependant, il semble que la taille de la porcherie soit un facteur déclencheur d'émulations au moment de la demande de permis. En effet, le nombre de riverains opposants croît proportionnellement au nombre de porcs faisant l'objet de la demande de permis (12, 19, 30 et 46% de riverains opposés à respectivement 500, 871, 896 et 2000 porcs).

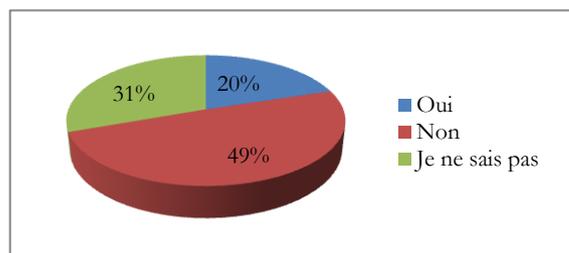
Tableau 28 : Pourcentages des riverains opposants, contrariés et préférant que l'exploitation ne se soit pas implantée/étendue, selon le nombre d'animaux faisant l'objet de la demande de permis.

Nombre de têtes dans l'objet de la demande de permis	Opposants au moment de la demande de permis	« Je suis contrarié de cette exploitation »	« Je préférerais qu'elle ne se soit pas implantée/étendue »
500 porcs	12%	16%	12%
871 porcs	19%	19%	28%
896 porcs	30%	48%	58%
1078 porcs	22%	18%	49%
2000 porcs	46%	21%	26%

4.2.2.3. Les retombées positives

Nous avons demandé aux riverains s'ils estimaient que l'exploitation ciblée avait une ou plusieurs répercussions bénéfiques pour le village ou la commune. Dans un rayon relativement proche de l'exploitation, seule une personne sur cinq considère qu'une exploitation agricole a des retombées positives à l'échelle locale. La distribution des réponses à cette question est représentée ci-joint.

Figure 11 : Distribution des riverains à la question suivante : « Pensez-vous que l'exploitation ait des répercussions bénéfiques à l'échelle locale ? »



Pour chacune des exploitations, des avantages ont été cités. Mais c'est principalement pour les exploitations Ex. 1, Ex. 3 et Ex. 4 que la population sondée a reconnu des avantages à leur cohabitation. Le tableau ci-dessous reprend la part de la population ayant reconnu des retombées locales positives, les retombées mentionnées pour chaque exploitation ainsi que le nombre de fois qu'elles ont été citées. Certains riverains répondent qu'il y a certainement une/des retombée(s) positive(s) mais ne savent pas en citer pour exemple. D'autres, par contre, en citent plusieurs.

Tableau 29 : Pourcentages de riverains ayant reconnu des retombées positives à leur cohabitation avec l'exploitation, les avantages mentionnés pour chaque exploitation ainsi que le nombre de fois qu'ils ont été cités.

Exploitation	Part des riverains ayant reconnu un/des avantages	Avantages (nombre de fois cités)
Ex. 1	60%	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité aux produits de la ferme et avantages des circuits courts (11) - Espace de jeux et d'apprentissage pour les enfants (6) - Activité en accord avec le caractère rural recherché : vente de foin en petite quantité, animaux en prairie (3) - Animation au sein du village, journées portes ouvertes (3) - De manière générale, certains évoquent la « participation à la dynamique locale » (4)
Ex. 2	8%	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et préservation du paysage (1) - Evite les lotissements (1)
Ex. 3	24%	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au barbecue du village, fierté de profiter de produits locaux, de qualité différenciée (production labellisée) (5) - Préservation du caractère rural (1) - Activité économique et retombées financières locales inhérentes (1) - Provoque des rencontres (1)
Ex. 4	20%	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts paysager positifs : l'exploitation est propre, bien entretenue, plus agréable que le site abandonné auparavant (3) - Activité économique et retombées financières locales inhérentes (1) - Offre de job d'étudiant (1)

Exploitation	Part des riverains ayant reconnu un/des avantages	Avantages (nombre de fois cités)
Ex. 5	8%	- Activité économique et retombées financières locales inhérentes (1)
Ex. 6	4%	- Activité économique et retombées financières locales inhérentes (1)
Ex. 7	9%	- Activité économique et retombées financières locales inhérentes (1) - Entretien et gestion des paysages (1) - Activité et dynamisme au sein du village (évite les villages dortoir, visite possible de l'exploitation) (1) - Vente de foin (1)

Sur base de ces informations et dans l'optique d'identifier l'influence des retombées positives, reconnues par les riverains, sur leur avis général envers une exploitation sise à proximité de leur maison, nous avons comparé deux groupes d'exploitations. Le premier groupe se compose des exploitations Ex. 1, Ex. 3 et Ex. 4 et le second des exploitations Ex. 2, Ex. 5, Ex. 6 et Ex. 7. Le premier groupe correspond donc aux exploitations pour lesquelles au moins 20% de la population a reconnu un ou des avantages liés à la présence de l'exploitation, tandis que le second regroupe les exploitations pour lesquelles moins de 10% de la population a reconnu des avantages. Comme l'indique le tableau ci-dessous, 78% des riverains accorderaient un permis aux exploitations du premier groupe tandis qu'ils ne sont plus que 58% à l'accorder aux exploitations du second groupe. Notez que la distribution ainsi obtenue des exploitations correspond identiquement à celle obtenue selon le mode de production (production labellisée *versus* production intensive), et les éléments tirés au cours des enquêtes ne permettent pas d'établir si ce sont davantage les retombées positives ou le mode de production qui favorisent l'acceptation des riverains envers une exploitation sise à proximité de chez eux.

Tableau 30 : Distribution des riverains à la question suivante : « Si vous pouviez changer le cours des choses, que préféreriez-vous : que l'exploitation se soit implantée/étendue ou pas ? » et selon que des retombées positives issues de l'exploitation soient reconnues ou pas par les riverains.

Groupes d'exploitations	« Je préférerais qu'elle ne se soit pas implantée/étendue »	« J'accepterais qu'elle s'implante/s'étende »
Groupe d'exploitations présentant des avantages reconnus par plus de 20% des riverains	22%	78%
Groupe d'exploitations présentant des avantages reconnus par moins de 10% des riverains	42%	58%

4.2.2.4. Les nuisances subies

Si l'approche a été menée pour les avantages tirés (4.2.2.3.), elle ne l'est pas pour les inconvénients subis (considérer les inconvénients subis comme facteur d'influence sur l'avis général d'un riverain envers une exploitation sise à proximité de sa maison). En effet, alors que les avantages cités pour les exploitations Ex. 1, 3 et 4 peuvent profiter à l'ensemble de la communauté, les nuisances évoquées telles que les odeurs, le bruit et la dévaluation immobilière ne concernent qu'un groupe plus ou moins restreint d'habitants. D'autre part, nous n'avions ni l'objectif de dresser un inventaire des incidences environnementales, ni la prétention d'évaluer l'impact paysager des exploitations retenues pour cette étude.

En reprenant toutefois la distribution des riverains selon leur positionnement actuel envers l'exploitation et en la superposant à la proportion de riverains estimant que l'exploitation occasionne des nuisances, plusieurs constats peuvent être posés (tableau 31) :

- Tout d'abord, ce n'est pas parce que le riverain reconnaît des nuisances occasionnées par l'exploitation qu'il est contrarié de sa cohabitation avec celle-ci. En effet, alors que 29% de la population sondée répond « oui » à la question suivante : « Actuellement, l'exploitation occasionne-t-elle des nuisances pour vous ou pour votre environnement ? », ils ne sont que 23% à répondre qu'ils sont contrariés que l'exploitation se soit implantée/étendue à proximité de chez eux. Le cas de l'Ex. 7 en est un bel exemple.
- D'autre part, le fait de ne pas subir de nuisances de la part de l'exploitation ne suffit pas à éviter le mécontentement des riverains. Le cas des exploitations Ex. 5 et Ex. 6 illustre bien ce propos. Il y a en effet plus de mécontents que de riverains jugeant subir des nuisances de la part de l'exploitation. Le mécontentement des riverains ne s'explique donc pas toujours par les nuisances subies.
- Enfin, la satisfaction des riverains ne naît pas de l'absence de nuisances mais bien d'autres facteurs, décrits au point 4.2.3 (récits d'expérience) de cette partie. Alors que l'Ex. 3 fait partie des trois exploitations présentant un taux le plus élevé de riverains jugeant subir des nuisances, elle est également celle affichant une belle proportion de riverains se montrant satisfait de leur cohabitation.

Tableau 31 : Distribution des riverains selon leur positionnement général actuel envers l'exploitation et part des riverains jugeant subir des nuisances pour chaque exploitation.

Exploitation	Satisfait	Contrarié	Indifférent	Autre	Part des riverains jugeant subir des nuisances
Ex. 1	72%	16%	10%	2%	24%
Ex. 2	29%	18%	51%	2%	24%
Ex. 3	62%	19%	16%	3%	32%
Ex. 4	36%	21%	43%	0%	24%
Ex. 5	11%	48%	38%	3%	36%
Ex. 6	42%	33%	25%	0%	24%
Ex. 7	39%	9%	50%	2%	35%
Totaux	43%	23%	32%	2%	29%

4.2.2.5. L'attache au village de l'exploitant

Nous avons demandé aux riverains s'ils estimaient que l'origine de l'agriculteur (le fait qu'il soit originaire du village ou pas) pouvait influencer leur jugement envers celui-ci : qu'ils acceptent ou refusent l'implantation/l'extension de son exploitation à proximité de chez eux. A cette question, 60% répondent oui, 25% répondent non et 15% ne savent pas. Les riverains considérant qu'un exploitant originaire du village rencontre moins de difficultés à être toléré nous disent : « quand on connaît l'exploitant, c'est plus difficile de montrer son désaccord avec son projet », « un exploitant connu n'a peut-être pas plus de soutien, mais il a certainement moins d'oppositions », « il existe un esprit de village qui joue en faveur de l'exploitant autochtone », « un exploitant qui a de la famille dans le village a un réseau de connaissances ». D'autre part, les riverains jugeant que l'attache au village de l'exploitant n'a pas d'influence sur son admission auprès des habitations nous disent : « les gens sont égoïstes de toutes façons », « ce sont essentiellement des néo-ruraux qui s'opposent au projet et ils ne connaissent de toute façon pas l'exploitant », « le seul facteur influençant l'opinion des riverains est la distance de l'exploitation à leur maison », « ça peut parfois desservir », « c'est le projet qui influence, pas l'exploitant ».

Dans notre échantillon d'exploitants, seul celui de l'exploitation Ex. 4 n'est pas originaire du village. Les résultats obtenus ne permettent pas d'affirmer que le fait d'être originaire du village soit profitable à l'exploitant pour qu'il soit admis des riverains. Il ressort toutefois que le fait de ne pas être issu du village n'est pas un facteur préjudiciable à la cohabitation de l'exploitant avec les riverains. Par contre, il semble que le fait d'être un exploitant sans racine au village soit un facteur déclencheur d'émulations au moment de la demande de permis. En effet, le pourcentage de riverains opposants au projet est de 46% pour l'exploitant allochtone, alors qu'il n'est que de 20% pour un exploitant originaire du village.

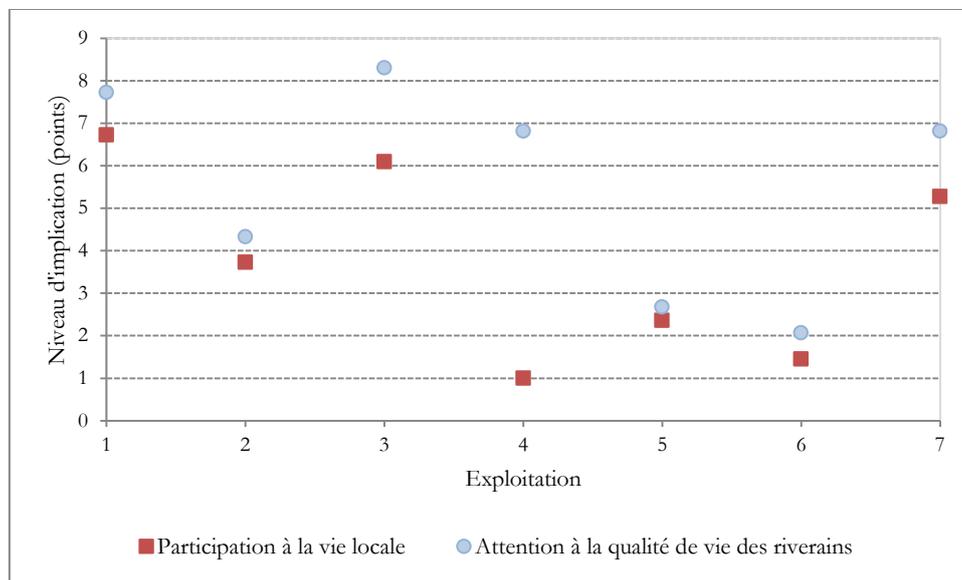
Tableau 32 : Distribution des riverains à la question suivante : « Si vous pouviez changer le cours des choses, que préféreriez-vous : que l'exploitation se soit implantée/étendue ou pas ? » et selon l'origine de l'exploitant.

Origine de l'exploitant	Opposants au moment de la demande de permis	« Je préférerais qu'elle ne se soit pas implantée/étendue »	« J'accepterais qu'elle s'implante/s'étende »
Exploitant originaire du village	20%	34%	66%
Exploitant allochtone	46%	26%	74%

4.2.2.6. L'implication de l'exploitant

L'implication de l'exploitant vis-à-vis des riverains est évaluée sur base de deux aspects. D'une part, sa participation à la vie locale, et d'autre part, sa vigilance à respecter la qualité de vie des riverains. Pour ce faire, nous avons demandé aux riverains la manière dont ils jugeaient l'attitude de l'exploitant envers le respect de leur qualité de vie (très attentif à ne pas créer de nuisances inutiles, attentif, peu attentif, pas du tout attentif, « je ne sais pas »), et s'ils estimaient que l'exploitant devrait davantage s'impliquer dans la vie locale et mieux connaître les villageois (question ouverte). Les témoignages recueillis ont été retranscrits de manière à obtenir un niveau d'implication exprimé en nombre de points (figure 12). Au plus le niveau est élevé, au plus un grand nombre de riverains jugent la participation à la vie locale et la vigilance de l'exploitant comme étant très satisfaisantes.

Figure 12 : Niveau d'implication de l'exploitant vis-à-vis des riverains (participation à la vie locale et vigilance envers leur qualité de vie) jugé selon ceux-ci.



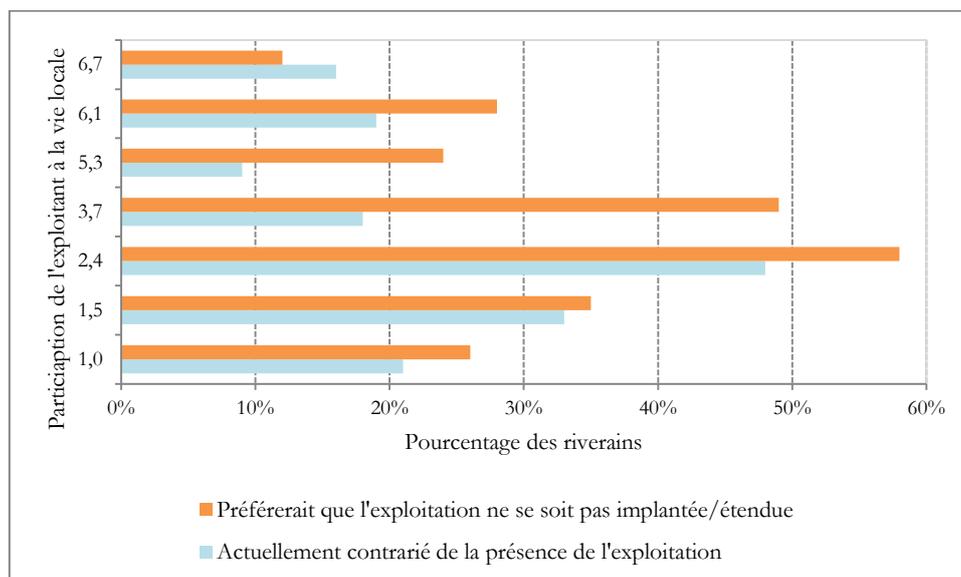
Globalement, nous constatons que la participation à la vie locale et l'attention de l'exploitant vis-à-vis de la qualité de vie des riverains se tiennent au coude à coude. A une participation dynamique à la vie locale correspond souvent une attention renforcée. Cependant, alors que l'exploitant de l'Ex.4 affiche un score élevé en matière de respect de la qualité de vie des riverains (75% des riverains répondent qu'il est attentif voire très attentif à ne pas créer de nuisances inutiles), son score en matière de participation à la vie locale est le plus faible. En effet, 11% (notre référence pour la retranscription en nombre de points, 11% = base 1) seulement des riverains estiment que cet exploitant s'implique suffisamment dans la vie locale. Les riverains du site Ex.4 recommandent d'ailleurs à l'exploitant d'informer davantage la population sur le fonctionnement de son exploitation (élevage sur sciure biomâtrisée) et de participer activement aux activités locales. Le gérant d'un gîte rural nous explique même qu'il serait intéressé de pouvoir proposer des visites de l'exploitation à ses clients si l'exploitant s'en montrait disposé. Rappelons aussi que l'exploitant de l'Ex.4 est le seul exploitant à ne pas être originaire du village.

Notez enfin que les trois exploitations en tête de classement sont les exploitations Ex.1, Ex.3 et Ex.7. En termes de participation à la vie locale, les actions suivantes sont citées par les riverains : participation à la vie politique communale, organisation de stages à la ferme pour les enfants, organisation de journées portes ouvertes, participation active aux fêtes locales ou aux Comités locaux, organisation de plusieurs séances d'information concernant l'état d'avancement de la mise en place de l'exploitation, organisation d'enquêtes auprès des riverains pour relever les inconvénients liés aux activités réalisées au sein de l'exploitation (et en vue d'y remédier), personnalité aimable et bienveillante de l'exploitant (l'exploitant discute avec les villageois et rend service).

a. La participation de l'exploitant à la vie locale

La figure ci-dessous présente le pourcentage de riverains contrariés de l'implantation/l'extension de l'exploitation et le niveau de participation de l'exploitant à la vie locale correspondant. Pour rappel, ce niveau est évalué sur base des témoignages recueillis auprès de l'ensemble des riverains sondés. De manière générale, l'insatisfaction des riverains diminue lorsque le niveau de participation de l'exploitant à la vie locale s'élève. S'intégrer à la vie locale n'est toutefois pas une condition suffisante qui garantit la réussite de la cohabitation entre les activités résidentielle et agricole.

Figure 13 : Pourcentages de riverains actuellement contrariés et préférant que l'exploitation ne se soit pas implantée/étendue, selon le niveau de participation de l'exploitant à la vie locale (jugée selon les riverains).



b. La vigilance de l'exploitant envers la qualité de vie des riverains

La figure suivante présente le pourcentage de riverains contrariés de l'implantation/l'extension de l'exploitation et le niveau d'attention de l'exploitant à ne pas créer de nuisances inutiles aux riverains correspondant. Pour rappel, ce niveau est évalué sur base des témoignages recueillis auprès de l'ensemble des riverains sondés. De manière générale, l'insatisfaction des riverains diminue lorsque le niveau de vigilance de l'exploitant à respecter la qualité de vie des riverains s'élève. Veiller à ne pas créer de nuisances inutiles aux riverains n'est toutefois pas une condition suffisante qui garantit la réussite de la cohabitation entre les activités résidentielle et agricole.

Figure 14 : Pourcentages de riverains actuellement contrariés et préférant que l'exploitation ne se soit pas implantée/étendue, selon le niveau de vigilance de l'exploitant envers la qualité de vie des riverains.

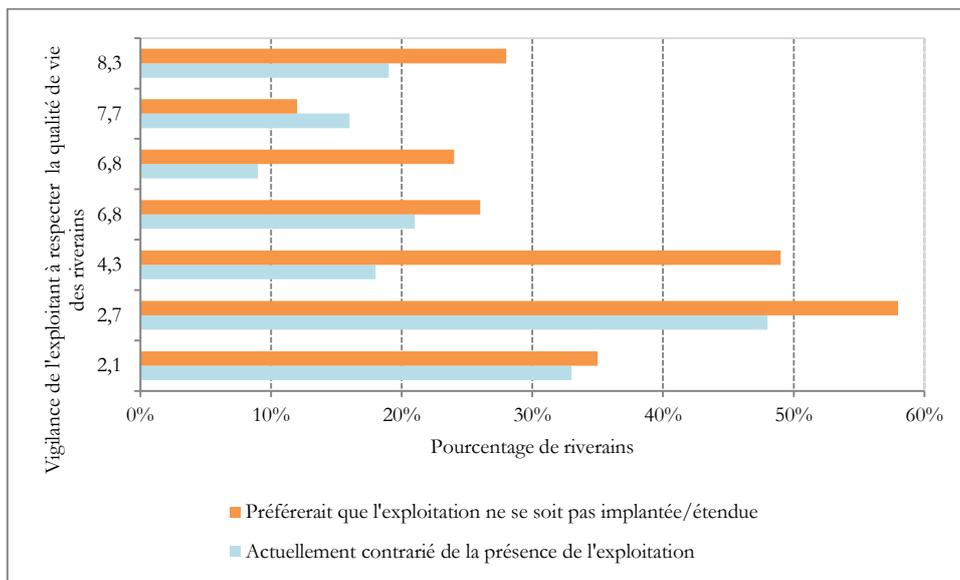


Tableau 33 : Actions menées par l'exploitant pour gérer la cohabitation des activités agricole et résidentielle et pourcentage de riverains estimant que l'exploitant est attentif voire très attentif à ne pas créer de nuisances inutiles s'y rapportant.

Exploitation	Riverains estimant que l'exploitant est attentif voire très attentif	Actions menées par l'exploitant pour gérer la cohabitation des activités agricole et résidentielle
Ex. 1	85%	<ul style="list-style-type: none"> - Adapte ses horaires de travail (pas de traite avant 8h00) - Rend services (les tontes de pelouse des riverains peuvent être mises sur le tas de fumier, don de paille, foin et fumier en petites quantités pour les jardins) - Fait participer les riverains à l'organisation des journées portes ouvertes, devenues en quelque sorte les fêtes de village.
Ex. 2	48%	<ul style="list-style-type: none"> - Adapte ses horaires de travail - Adapte ses moments d'épandage de lisier et investit dans du matériel visant à réduire les nuisances olfactives (injecteur à lisier).
Ex. 3	91%	<ul style="list-style-type: none"> - Adapte ses horaires de travail - Adapte ses moments d'épandage de lisier (pas en week-end ni jours fériés) - Rend services (prend à charge des jeunes en stage durant les vacances scolaires)
Ex. 4	75%	<ul style="list-style-type: none"> - Rend service (donne de la terre pour les jardins, met à disposition ses prairies pour faire pâturer les chevaux, prête du matériel).
Ex. 5	29%	<ul style="list-style-type: none"> - Prévient les voisins des chargements de nuit - Adapte ses moments d'épandage de lisier et investit dans du matériel visant à réduire les nuisances olfactives (injecteur à lisier) - Installation d'une cheminée avec filtres
Ex. 6	23%	<ul style="list-style-type: none"> - Adapte ses moments d'épandage de lisier - Investit dans du matériel visant à réduire les nuisances olfactives (injecteur à lisier).
Ex. 7	75%	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien soigneusement son exploitation.

4.2.2.7. La distance de l'habitation à l'exploitation

L'analyse visait à identifier si la distance par rapport à l'exploitation avait une influence sur l'opinion des riverains. Pour ce faire, les riverains ont été scindés en deux groupes. Le premier (gr 1) comprend les personnes actuellement contrariées, ainsi que celles qui se disent indifférentes, mais qui préféreraient que l'exploitation n'existe pas (refus du permis), et le second (gr 2) comprend les personnes actuellement satisfaites ainsi que celles qui sont indifférentes et qui accorderaient le permis à l'exploitant pour réaliser son projet. Il était demandé aux riverains du premier groupe s'ils verraient d'un meilleur œil l'exploitation s'ils habitaient plus loin de celle-ci, et aux riverains du second s'ils pourraient regretter leur cohabitation s'ils habitaient plus près de l'exploitation. Les réponses à ces questions sont représentées aux figures 15 et 16.

Figure 15 : Distribution des riverains du gr 1 à la question suivante : « Si vous habitez plus loin de l'exploitation, pensez-vous que vous la verriez d'un meilleur œil ? »

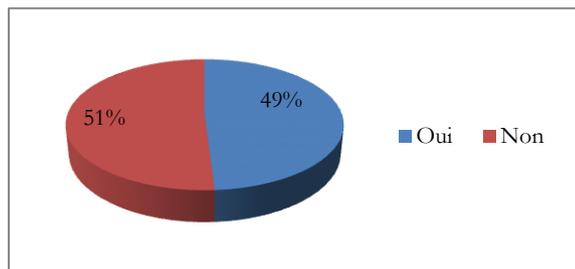
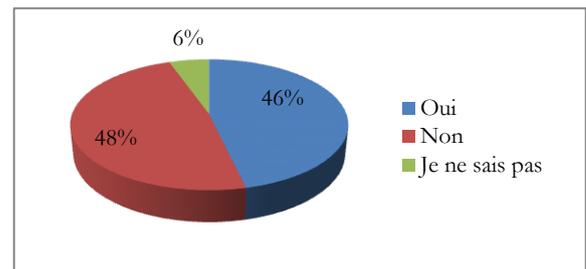


Figure 16 : Distribution des riverains du gr 2 à la question suivante : « Si vous habitez plus près de l'exploitation, pensez-vous que vous regretteriez votre cohabitation ? »



Plus de 50% des personnes du groupe 1 resteraient sur leur position, même si elles habitaient plus loin de l'exploitation et environ une personne sur deux du groupe 2, ne verrait pas la cohabitation devenir inconfortable si elle habitait plus près de l'exploitation. De ces résultats, il semble donc qu'éloigner les exploitations agricoles des zones d'habitat ne soit pas la condition sine qua non pour que celles-ci soient acceptées des riverains, et d'autre part, la proximité aux exploitations agricoles n'est pas invariablement synonyme de conflits.

Les personnes, pour qui l'éloignement ne changerait pas leur point de vue, dénoncent principalement le mode de production comme principale cause de leur mécontentement. Pollution des sols et des nappes, manque d'éthique envers les animaux et dégradation du paysage sont également cités explicitement. A contrario, les personnes pour qui être situé à proximité des exploitations n'est pas gênant, affirment que la place des exploitants est à proximité des villages, voire dans les villages, que ceux-ci font partie intégrante du milieu rural et que le choix de venir vivre à la campagne incombe que certains compromis soient faits, tels que la considération des activités menées par l'exploitant qui, inévitablement, entraînent une perte de tranquillité chez soi.

La figure 17 indique les distances (à vol d'oiseau) auxquelles les riverains du groupe 1 estiment que l'exploitation pourrait ne plus les gêner. La figure 18 indique les distances (à vol d'oiseau) auxquelles les riverains du groupe 2 estiment que la cohabitation pourrait devenir inconfortable. Dans la catégorie « moins de 100m », sont également reprises les réponses de type « juste à côté », « tout près » et « si on était voisin ».

Figure 17 : Distribution des riverains (gr 1) selon la distance à laquelle ils estiment qu'ils devraient être éloignés pour accepter l'exploitation.

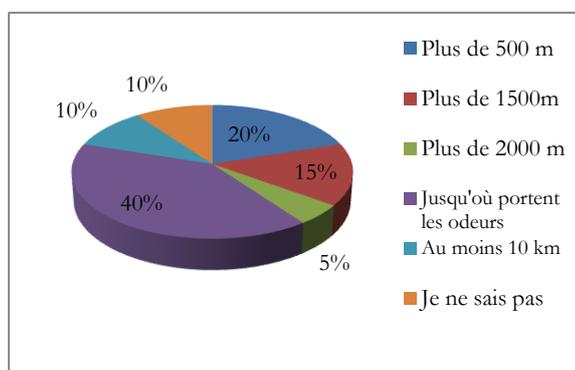
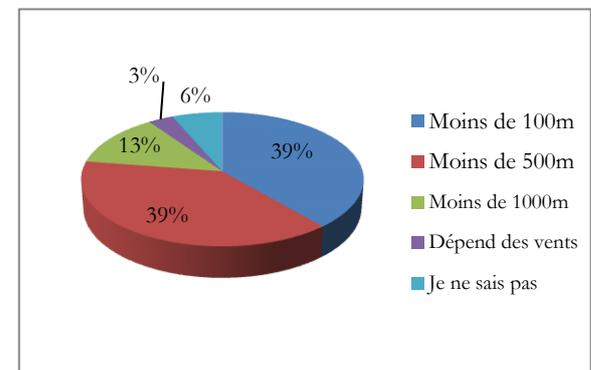


Figure 18 : Distribution des riverains (groupe 2) selon la distance à laquelle ils estiment que la cohabitation leur deviendrait inconfortable.



4.2.3. Les facteurs expliquant le changement d'opinion – Récits d'expériences

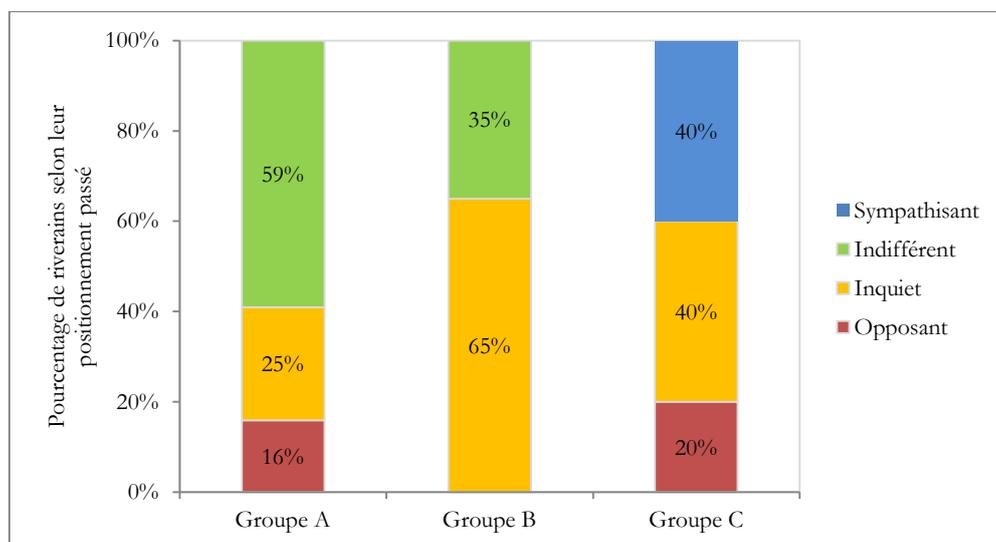
En ne considérant que les riverains qui avaient un positionnement franc, à savoir : avoir été sympathisant ou opposant, et qui ont résolument changé d'opinion, à savoir ceux qui étaient sympathisants préféreraient aujourd'hui que l'exploitation n'existe pas (refus du permis) et ceux qui étaient opposants préféreraient que l'exploitation existe (octroi du permis), alors 16% des riverains changent d'opinion. Notez que toutes les personnes sympathisantes au moment de la demande de permis le sont restées et que les 16% de riverains dont il s'agit correspondent donc au profil « opposant \Rightarrow octroi du permis ». Si nous élargissons cette observation aux changements d'opinion de type « indifférent \Rightarrow refus du permis » et « inquiet \Rightarrow octroi du permis », 20% des riverains changent alors de positionnement envers l'exploitation implantée ou étendue près de chez eux.

L'approche présentée ici a pour objectif d'identifier les facteurs pouvant influencer le changement d'opinion des riverains. Le changement d'opinion est considéré plus largement que ci-dessus et correspond aux cas de figure suivants :

- La satisfaction du riverain et donc son accord pour octroyer le permis alors qu'il était opposant, inquiet ou indifférent au moment de la demande de permis (ce changement concerne 33% des riverains ayant l'opinion de base précitée) : groupe A.
- Le mécontentement du riverain et/ou (dans le cas où il est actuellement indifférent) son désaccord pour octroyer le permis alors qu'il était sympathisant, inquiet ou indifférent au moment de la demande de permis (ce changement concerne 17% des riverains ayant l'opinion de base précitée) : groupe B.
- L'indifférence du riverain, pour autant qu'il soit d'accord d'octroyer le permis, alors qu'il était sympathisant, opposant ou inquiet au moment de la demande de permis (ce changement concerne 10% des riverains ayant l'opinion de base précitée) : groupe C.

La composition des groupes précités selon le positionnement passé des riverains est présentée à la figure 19. Le groupe A est essentiellement composé de riverains ayant été indifférents au projet de l'exploitant tandis que le groupe B est principalement composé de riverains ayant été inquiets de la demande de permis introduite par l'exploitant.

Figure 19 : Composition des groupes A, B et C de riverains selon leur positionnement passé.



Trois facteurs sont ciblés pour cette analyse. Il s'agit des nuisances subies, des avantages tirés et de l'implication de l'exploitant dans la réussite de sa cohabitation avec les habitations avoisinantes (implication dans la vie locale et vigilance envers le respect de la qualité de vie des riverains). Le tableau 36 indique la composition des groupes A, B et C selon les exploitations et reprend la distribution des riverains selon leurs réponses aux questions suivantes :

- Pensez-vous que l'exploitation ait des répercussions positives à l'échelle locale ?
- L'exploitation occasionne-t-elle des nuisances pour vous ou votre environnement ?
- Quelle est l'attitude de l'exploitant vis-à-vis des riverains et de leur qualité de vie ?
- L'exploitant devrait-il davantage s'impliquer dans la vie locale ? Et si oui, pourquoi et comment ?

Tableau 34 : Distribution des riverains ayant changé de positionnement depuis l'implantation/l'extension de l'exploitation agricole selon les exploitations sondées et selon leurs réponses aux questions relatives aux avantages tirés, inconvénients subis et à l'implication de l'exploitant (participation à la vie locale et respect de la qualité de vie des riverains).

		Groupe A (n = 44)	Groupe B (n = 20)	Groupe C (n = 10)
Composition des groupes A, B et C selon les exploitations :	Ex. 1	32%	5%	0%
	Ex. 2	7%	20%	20%
	Ex. 3	16%	15%	20%
	Ex. 4	9%	0%	30%
	Ex. 5	7%	40%	0%
	Ex. 6	14%	10%	20%
	Ex. 7	16%	10%	10%
Répercussions positives :	Oui	28%	11%	10%
	Non	44%	61%	20%
	Je ne sais pas	28%	28%	70%
Nuisances :	Oui	14%	50%	0%
	Non	86%	50%	100%
Respect à la qualité de vie des riverains :	L'exploitant est attentif voire très attentif	80%	57%	50%
Participation à la vie locale :	L'exploitant est déjà bien intégré	47%	40%	10%

Le groupe A est principalement composé de riverains jouxtant les exploitations Ex. 1, Ex. 3 et Ex. 7. Les riverains habitant respectivement à proximité des exploitations Ex. 4 et Ex. 5 représentent la part la plus importante des groupes B et C. La comparaison des tableaux 22 et 23 avec le tableau 24 présente précisément les positionnements passés et présents des riverains selon les exploitations. De ces divers constats, il ressort que les exploitations Ex. 1, Ex. 3, Ex. 4 et Ex. 7 peuvent servir d'exemple en matière de cohabitation réussie entre les activités agricole et résidentielle, tandis que l'exploitation Ex. 5 est un échec duquel nous pouvons tirer quelques enseignements. Les points suivants récitent l'expérience de ces exploitations. Pour les figures suivantes, illustrant l'évolution du positionnement général des riverains envers les exploitations retenues, notez que les riverains qui ont pris connaissance des modifications alors qu'elles étaient en cours de réalisation voire déjà apportées et qui n'ont donc pas fait part de leur positionnement passé et les riverains qui ne sont ni satisfaits, ni contrariés du projet étudié, sans en être pour autant indifférents ne sont pas représentés. D'où les totaux parfois différents de 100%.

Il était également demandé aux riverains des groupes A, B et C, les raisons expliquant leur changement de positionnement envers l'exploitation. Afin de compléter cette information, la question suivante leur été posée : « Que pensez-vous de l'opinion que vous avez eue au moment de la demande de permis de l'exploitant, compte tenu de votre position actuelle à son égard ? ». Le tableau ci-dessous reprend les réponses à ces questions.

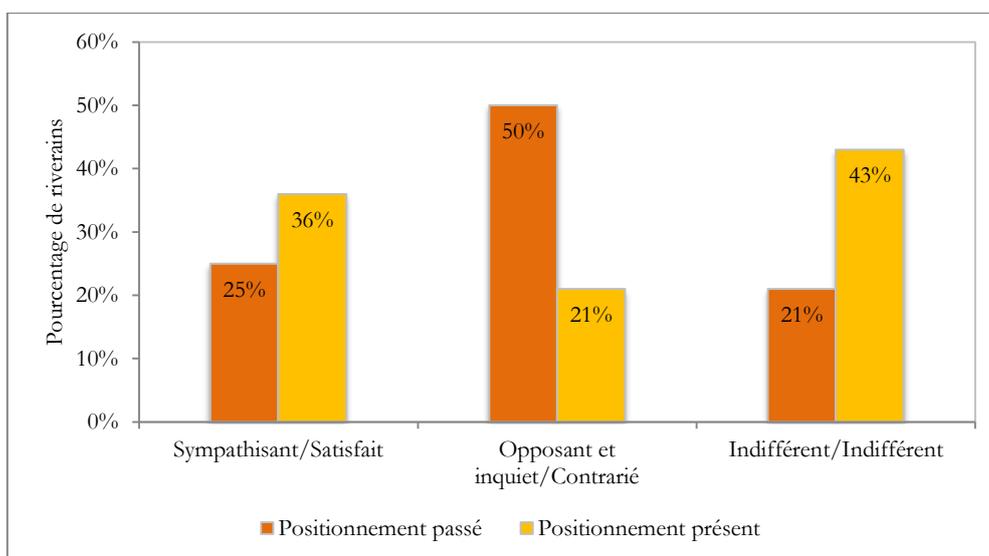
Tableau 35 : Raisons données par les riverains expliquant leur changement d'opinion et appréciation.

Groupe	Raisons données par les riverains expliquant leur changement d'opinion	« Que pensez-vous de l'opinion que vous avez eue au moment de la demande de permis de l'exploitant, compte tenu de votre position actuelle à son égard ? »
Groupe A	<ul style="list-style-type: none"> - Faible nuisance - Aucune nuisance - Modifications apportées dans le projet de base 	<ul style="list-style-type: none"> - « C'est difficile de faire confiance et ne pas s'inquiéter » - « Tant qu'on ne l'a pas vécu, on ne sait pas savoir » - « Je regrette de m'être laissé influencer et d'avoir signé la pétition » - « Nos craintes étaient liées au manque d'informations données sur le projet » - « Nous étions inquiets compte tenu des nuisances que nous subissions déjà de la part de l'exploitation »
Groupe B	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisance inattendue - Craintes avérées, elles se sont entièrement vérifiées 	<ul style="list-style-type: none"> - « Je ne m'attendais pas à ce que les bâtiments soient si imposants » - « On aime être tranquille chez soi, même s'il y a une nette amélioration au niveau des odeurs, je préférerais que l'exploitation n'existe pas »
Groupe C	<ul style="list-style-type: none"> - Accoutumance - Faible nuisance - Aucune nuisance 	<ul style="list-style-type: none"> - « Tout le monde paniquait dans le village, on a suivi le mouvement » - « On a pas eu de détails au moment de la demande de permis, on a eu peur » - « L'information ne vient pas à nous tandis que l'inquiétude est contagieuse »

4.2.3.1. La réaffectation d'une exploitation le long d'un Ravel

Après six années d'inoccupation, le site agricole reprend vie avec l'arrivée de l'exploitant rencontré. Lors de notre entrevue, il nous explique qu'avant d'être déclarée et régularisée en 2005 à sa demande, l'exploitation était anciennement occupée par des vaches laitières. A la reprise du site, l'exploitant élève des bovins dans les bâtiments existants. A cette époque, aucune revendication de la part de la population n'est observée. C'est lorsque l'exploitant introduit une demande de permis pour construire deux porcheries (d'une capacité totale de 2000 porcs) qu'un mouvement d'opposition relativement important s'installe sur le village (46% d'opposants et 4% de riverains inquiets dans notre zone d'enquête). Lorsque nous demandons à l'exploitant quelles étaient, selon lui, les proportions de riverains qui étaient pour, contre et qui étaient neutres envers son projet, il nous répond que 90% des gens étaient « neutres », 5% étaient « pour » et 5% étaient « contre ». Les témoignages des riverains nous apprennent donc qu'ils sont bien plus nombreux à avoir été opposés ou inquiets au projet que ce que l'exploitant estime. L'exploitant a visiblement sous-estimé l'ampleur du remue-ménage occasionné par son projet de porcherie. Dans ce sens, hormis la séance d'information imposée à l'exploitant dans le cadre de la procédure d'une demande de permis unique, il n'a mené aucune action en amont pour informer davantage la population. Ce manque d'informations, la panique et l'ampleur de l'opposition qui en ont découlé ont sévèrement été ressentis au sein de la population riveraine : « on a eu peur et on a signé la pétition », « on a eu peur car beaucoup de rumeurs circulaient », « on s'est laissé influencé par les opposants », « j'ai signé la pétition puisque je ne savais rien à propos de la destination de son lisier », « on a pas eu de détails, on a eu peur », « tout le monde paniquait, il y eu un effet incendie », etc. C'est en réponse aux nombreuses signatures à une pétition circulante que l'exploitant a envoyé un courrier en toutes-boîtes, proposant à qui le souhaitait de lui fournir une copie du dossier complet de son projet, « les boraires de l'administration communale n'étant pas toujours compatibles avec les boraires de chacun » dit l'exploitant. Il nous informe qu'une seule personne a fait la demande d'une copie de son dossier. La figure ci-dessous présente l'évolution de l'opinion des riverains pour l'exploitation Ex. 4.

Figure 20 : Evolution au cours du temps du positionnement général des riverains envers l'exploitation Ex. 4.



Dans ce cas d'étude, plusieurs facteurs préjudiciables à l'acceptation du projet par la population étaient prévisibles. On peut notamment citer la proximité du site au Ravel ainsi qu'à une maison de repos, deux lieux ayant un rôle de santé publique et très fréquentés. L'impact local socio-économique limité, le fait est que l'exploitant ne soit pas originaire du village ou encore la taille importante de l'exploitation (2000 bêtes) peut également expliquer l'opposition remarquée qui est, notons-le, la plus importante des cas recensés dans cette étude. Une implication dynamique de la part de l'exploitant et une information plus attrayante auraient probablement atténué l'opposition. En effet, les riverains ayant discuté avec l'exploitant au moment des émulations nous expliquent qu'ils ont été rassurés et convaincus des propos tenus par celui-ci. Par ailleurs, le présent projet présente plusieurs originalités que l'exploitant aurait pu vanter généreusement : volonté de développer un élevage extensif (élevage sur litière bio-maîtrisée) réduisant la production d'effluents (aucune production de lisier) et respectant le bien-être animal (densité d'animaux au mètre carré inférieure à 60% par rapport à une porcherie industrielle), production de porc de qualité différencié au sein d'une filière de production wallonne et conception des bâtiments par un constructeur régional.

Au regard des résultats présentés à la figure 20, l'évolution générale de l'opinion des riverains tend vers une diminution des avis négatifs, principalement au profit de l'indifférence des riverains, et de manière plus marginale de la satisfaction de ceux-ci. Cette évolution est essentiellement due au fait que les riverains ne sont pas gênés chez eux par les odeurs, ce qui était la principale nuisance redoutée. En outre, située à l'écart du village (« *on ne le voit pas* ») et à proximité d'un parc à containers, certains riverains nous disent que l'exploitation n'aurait pu avoir un meilleur emplacement. Enfin, certains apprécient de voir le site correctement entretenu, et qualifient même l'exploitation comme étant une belle rénovation.

De ce cas d'étude, il ressort notamment les enseignements suivants :

- Un manque d'information accentue l'inquiétude des riverains qui se protègent alors en s'opposant au projet sollicité.
- Le mode de production appliqué par l'exploitant n'occasionne pas de nuisances olfactives. Certains riverains sont surpris d'apprendre que des porcs sont élevés près de chez eux.
- A plusieurs reprises, l'exploitation est considérée comme un bel exemple de porcherie à faire connaître.
- La population riveraine ne sait pas quel type de production est mis en place au sein de l'exploitation.

De ces enseignements, quelques recommandations peuvent être formulées :

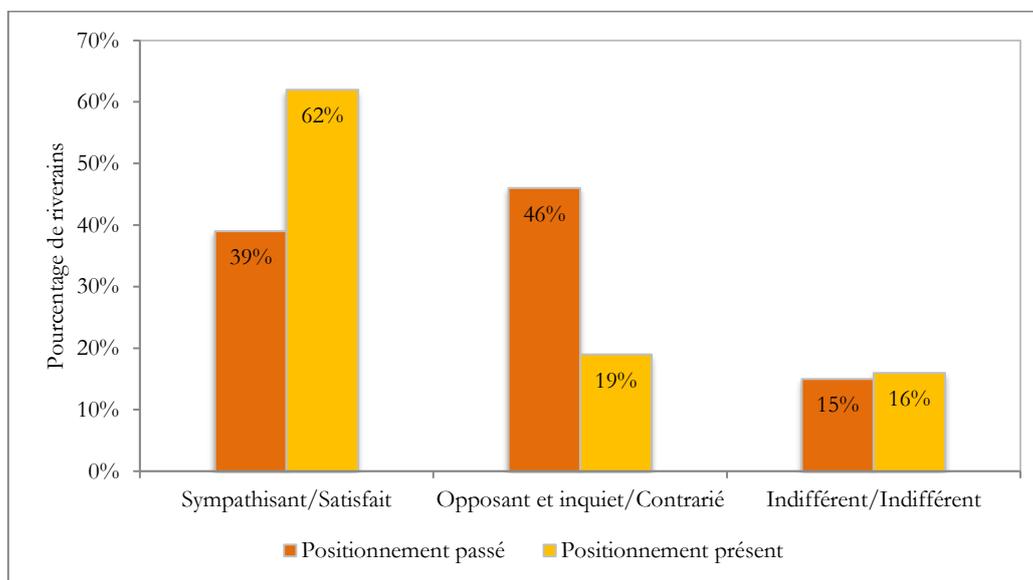
- De manière globale : ne pas laisser s'installer une situation de panique générale amenant le riverain à être méfiant du projet d'exploitation. Pour ce faire :
 - Conscientiser les exploitants à l'inquiétude que génère leur projet auprès de leurs futurs voisins.
 - Mettre des outils à la disposition des exploitants les aidant à informer la population riveraine (explication du fonctionnement d'une porcherie, transparence sur le devenir des effluents et la filière suivie par l'exploitant).
 - Inciter les exploitants à valoriser les qualités de leur projet d'exploitation à travers une implication dynamique et une information attrayante : avant mais aussi après l'implantation.
- Profiter des zones déjà impactées pour implanter préférentiellement les exploitations.
- Stimuler les productions labellisées et mettre en évidence les filières wallonnes.
- Enfin, nous avons demandé à l'exploitant rencontré quel(s) conseil(s) donner à un promoteur qui souhaite s'implanter, se diversifier ou s'étendre. Voici ce qu'il répond : « *S'assurer de la sincérité des propos tenus : les gens cherchent la faille... Bien connaître son dossier pour pouvoir le défendre... Il faut rester raisonnable dans sa demande, ... le projet doit être acceptable à la base, car une fois les boucliers levés, il est difficile de faire marche arrière* ».

4.2.3.2. L'implantation d'une nouvelle exploitation en bordure d'un village Hesbignon

Implantée au cœur du village, la ferme familiale est utilisée en partie par l'exploitant pour débiter ses activités. Fin 2004, l'exploitant désire construire sa propre porcherie à proximité de son village d'enfance. Sa première demande est refusée par le Ministre (recours du fonctionnaire délégué contre l'accord donné par la commune). La localisation proposée des bâtiments étant alors la cause de ce refus (implantation initiale prévue à proximité d'une chapelle, or celle-ci est reconnue comme lieu de pèlerinage). Une seconde demande (localisation des bâtiments : plus loin de la chapelle, mais plus près des habitations), introduite dans le courant de l'année 2005, débouche sur un accord et une construction rapide des bâtiments.

La ferme familiale étant déjà à l'origine de nuisances olfactives et sonores, nombreux étaient les riverains inquiets de voir s'implanter une porcherie supplémentaire non loin de leur maison (46% de riverains opposés et 15% de riverains inquiets). Le projet de l'exploitant était de mener une production labellisée (PQA). La figure ci-dessous présente l'évolution de l'opinion des riverains pour l'exploitation Ex. 3. L'évolution générale de l'opinion des riverains tend vers une diminution importante des avis négatifs, essentiellement au profit de la satisfaction des riverains, et de manière plus marginale de l'indifférence de ceux-ci. La diminution des avis négatifs s'explique par l'absence des nuisances redoutées ou du moins par leur caractère ponctuel et leur faible incidence (notez que 32% des riverains déclarent subir des nuisances). D'autre part, l'augmentation du taux de satisfaits et non d'indifférents laisse supposer que des éléments nouveaux (que ceux présentés au cas précédent) peuvent être mis en évidence. Le manque d'information à propos du type de production (PQA) a clairement été ressenti au cours des entretiens tenus avec les riverains. Certains, mieux ou plus informés, dénoncent l'amalgame que font les gens à propos des porcheries qui sont, à tort, encore trop souvent « mises dans le même panier ».

Figure 21 : Evolution au cours du temps du positionnement général des riverains envers l'exploitation Ex. 3.



L'expérience tirée du cas de l'exploitation Ex. 3 montre qu'il reste possible d'implanter de nouveaux bâtiments agricoles, de type industriel, non loin des habitations (moins de 200 m), tout en recueillant une satisfaction remarquable de la part de la population. Préserver notre paysage, en minimisant l'éloignement des futurs bâtiments agricoles de nos villages n'est donc pas un défi irréalisable.

Cette cohabitation réussie n'est pas le fruit du hasard et résulte probablement de l'implication considérable de l'exploitant à accorder son projet au respect de la qualité de vie des riverains. Après la construction de sa porcherie, l'exploitant a mis en place une analyse des désagréments subis par les riverains selon ses activités effectuées et les conditions dans lesquelles celles-ci étaient réalisées. L'objectif de l'exploitant était de modifier l'organisation de ses tâches quotidiennes selon les impacts remarquables et quantifiés par les riverains. Une quarantaine de ménages ont participé à cette enquête, et celle-ci a duré deux mois. L'exploitant a préférentiellement choisi les mois d'été pour mener son enquête, les nuisances olfactives étant davantage ressenties à cette période, et le choix des participants s'est opéré en considérant l'orientation des vents dominants.

Des éléments issus de notre enquête, il ne peut être affirmé que la satisfaction des riverains soit exclusivement liée à l'organisation respectueuse de l'exploitant (notez qu'il s'agit bien d'une évolution des opinions vers la satisfaction plutôt que vers l'indifférence). Quoiqu'il en soit, 62% des riverains sont satisfaits de leur cohabitation avec cette exploitation, alors qu'ils ne sont que 24% à reconnaître des retombées positives. La satisfaction des riverains ne s'explique donc pas uniquement par les commodités ou agréments qu'ils reconnaissent. En outre, 91% d'entre eux estiment que l'exploitant est attentif voire très attentif à respecter leur qualité de vie.

Par ailleurs, l'exploitant de l'Ex. 3 affiche le plus haut pourcentage de riverains initialement sympathisants à son projet d'implantation (39%). En amont de sa demande de permis, l'exploitant a fait preuve de beaucoup de dynamisme et s'est réellement investi pour informer la population de son projet. Il s'est rendu au domicile des riverains les plus proches pour leur annoncer personnellement ses intentions et a organisé de nombreuses réunions. Celles-ci avaient pour objectif d'informer les riverains de l'évolution de son dossier et des modifications à apporter pour répondre aux exigences des différentes autorités compétentes. L'exploitant ajoute qu'il répondait volontiers aux questions des riverains et qu'il était prêt à accorder son projet selon les réclamations formulées. Cette information complète et continue de la part de l'exploitant participe certainement à animer la sympathie des riverains envers le projet d'exploitation.

Lors de notre rencontre, l'exploitant explique que ses démarches ne lui ont toutefois pas permis de rentrer en communication avec les riverains opposants au projet. Selon lui, seuls les partisans étaient présents aux réunions organisées. Il ajoute n'avoir jamais discuté de son projet avec l'opposition, mais estime que la démarche adoptée lui a toutefois permis de montrer une image positive de l'exploitation. Image qu'il est bon d'afficher au regard des villageois, dès la conception du projet.

D'autres éléments participent probablement à attiser la sympathie et la satisfaction des riverains envers cette exploitation. L'amabilité de l'exploitant, sa notoriété et son implication dans la vie locale, incontestablement ressenties auprès des riverains au cours de l'enquête, peuvent être citées. Les témoignages suivants, recueillis auprès de riverains, justifient ce propos : « *Nous avions peur pour les odeurs, mais nous n'allions pas mettre des bâtons dans les roues à ce jeune qu'on admire vraiment* ». « *C'est un jeune du village qu'on a vu grandir, on ne va pas l'empêcher de réaliser son projet* ». « *Ce sont des gens très sympathiques* ». « *Il participe aux fêtes locales et fournit la viande des barbecues, il est vraiment charmant* ». « *Il est très gentil, on le voit souvent* », etc.

De ce cas d'étude, il ressort notamment les enseignements suivants :

- Contrairement à l'exploitant de l'Ex. 4, qui a proposé aux riverains de s'informer (pour rappel : envoi d'un toutes-boîtes leur proposant de leur fournir le dossier complet relatif à sa demande de permis), l'exploitant de l'Ex. 3 a informé de manière proactive les villageois. Une information complète, continue et facilement accessible est appréciée des riverains, qui en profitent volontiers (plus d'un ménage sur trois, dans un rayon de 950 m autour de l'exploitation a profité des informations données par l'exploitant).
- La sympathie et l'implication dans la vie locale de l'exploitant favorise la réussite de la cohabitation.
- Les riverains sont reconnaissants des efforts fournis par l'exploitant. Ils manifestent en effet de la satisfaction et non de l'indifférence envers celui-ci.
- Ici encore, on constate que les productions labellisées sont encore mal, ou peu connues.

De ces enseignements, quelques recommandations peuvent être formulées :

- Envisager un mode d'information, mis en place à proximité des nouvelles installations expliquant le mode de production appliqué, la technologie adoptée et les avantages tirés tant d'un point de vue environnemental que sociétal (impacts sur la qualité de vie de chacun ; riverains et exploitant).
- Motiver (sous forme d'obligation, aide, contrôle et/ou formation ?) les exploitants souhaitant s'implanter à proximité des villages à organiser leur travail de manière à minimiser de manière optimale les inconvénients émanant de leurs activités. Parallèlement à cette mesure, envisager comme alternative l'implantation en zonings agricoles ou autre espace uniquement dédié aux activités de production.
- Enfin, nous avons demandé à l'exploitant rencontré quel(s) conseil(s) donner à un promoteur qui souhaite s'implanter, se diversifier ou s'étendre. Voici ce qu'il répond : « *Il faut toucher les riverains de sa propre initiative. Maximiser les échanges et tenter d'ouvrir le dialogue avec les plus réticents* ».

4.2.3.3. *La diversification d'une exploitation au cœur d'un village*

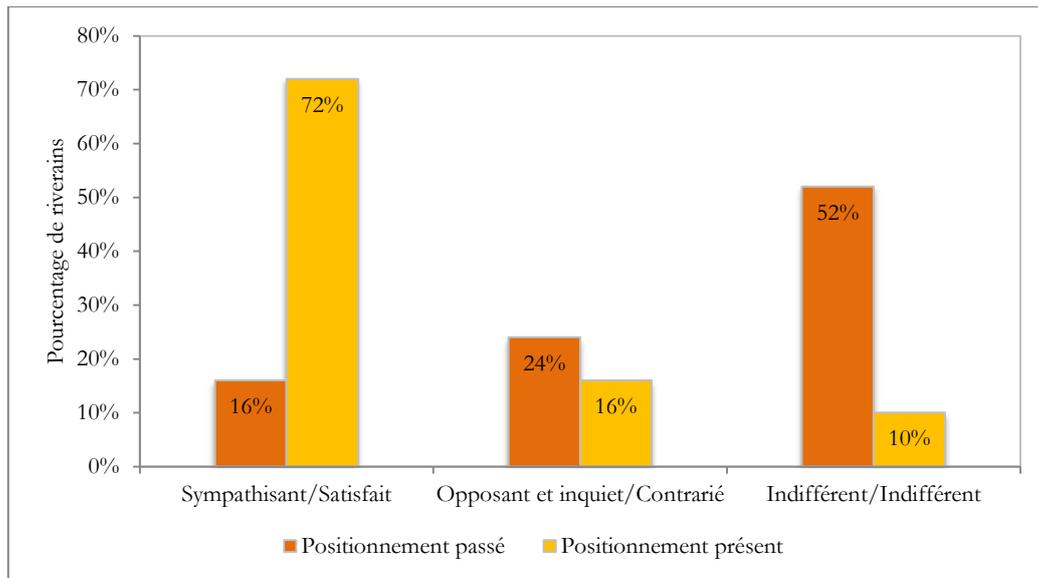
Si informer les villageois et considérer leurs remarques dans la manière de mener les activités quotidiennes à la « ferme » peut s'avérer être une solution efficace pour parvenir à faire cohabiter les fonctions agricole et résidentielle (cf. 4.2.3.2.), la proposition de services divers au sein de l'exploitation n'en est pas moins reconnue par les riverains. C'est probablement de cette manière que l'exploitation Ex. 1 trouve sa place au cœur d'un village hennuyer.

Le cas de l'Ex. 1, c'est l'histoire d'une exploitation quinquagénaire qui demande à se diversifier, en ajoutant à ses activités déjà fort variées (cultures, élevage de poulets et bovins, camping et vente à la ferme, ferme pédagogique), l'élevage de quelques centaines de porcs. Notez qu'à cette demande de diversification s'accompagnait celle d'étendre l'élevage avicole. Alors que la diversification a été acceptée (320 porcs sur litière paillée), le permis n'a pas été accordé pour augmenter le nombre de poulets.

L'exploitant explique qu'il a volontairement choisi de rester dans un modèle de production que les villageois connaissaient déjà, et cela afin d'éviter les émulations. Dans cette optique, il a fait la demande d'autorisation pour élever un nombre relativement restreint de porcs (500) qu'il souhaitait installer dans un bâtiment déjà construit. En outre, le fait qu'il s'agit d'une diversification, sans changement de propriétaire, et non d'une nouvelle implantation, justifie probablement le désintérêt d'une grande part de la population envers la demande de permis de l'exploitant (52% des riverains étaient indifférents à ce projet).

La figure 22 présente l'évolution de l'opinion des riverains pour l'exploitation Ex. 1. Elle indique une augmentation de la satisfaction des riverains marquant initialement un manque d'intérêt. Il faut dire que les retombées positives de cette exploitation ne manquent pas. Vente de produits frais issus de l'agriculture BIO mais aussi de produits du terroir au sein d'un magasin généreusement achalandé (partenariat avec un maraîcher du coin), participation à l'apprentissage de la consommation de légumes de saison et initiation des jeunes à la production de nos aliments (ferme pédagogique), ou encore, mise à disposition d'un distributeur automatique de lait (les gens peuvent venir avec leurs bouteilles 24h/24 : disponibilité permanente et réduction des déchets plastiques et cartonnés). A ces commodités permanentes, s'ajoute la contribution de l'exploitation à animer le village en organisant, de manière ponctuelle, des journées portes ouvertes, devenues en quelque sorte, les fêtes de village, comme l'explique l'exploitant rencontré. Les riverains sont d'ailleurs 60% à reconnaître les commodités et services proposés. L'exploitation Ex. 1 nous prouve une fois de plus les intérêts de la diversification à la ferme.

Figure 22 : Evolution au cours du temps du positionnement général des riverains envers l'exploitation Ex. 1.



De ce cas d'étude, il ressort notamment les enseignements suivants :

- La diversification des activités au sein de l'exploitation agricole favorise visiblement sa cohabitation avec les habitations.
- La diversification est, dans le cas rencontré, rendue possible par l'implication à temps plein du conjoint de l'exploitant.

De ces enseignements, quelques recommandations peuvent être formulées :

- Continuer à promouvoir la diversification à la ferme. Peut-être, préférentiellement des fermes implantées au cœur des villages.
- Concevoir différemment les manières de vivre/travailler au sein des (grosses) fermes villageoises : envisager des partenariats entre éleveur, marâcher, boucher et pédagogue par exemple.
- Enfin, nous avons demandé à l'exploitant rencontré quel(s) conseil(s) donner à un promoteur qui souhaite s'implanter, se diversifier ou s'étendre. Voici ce qu'il répond : « *Il est primordial de communiquer fréquemment avec les riverains* ».

4.2.3.4. L'extension d'une exploitation à l'écart des habitations

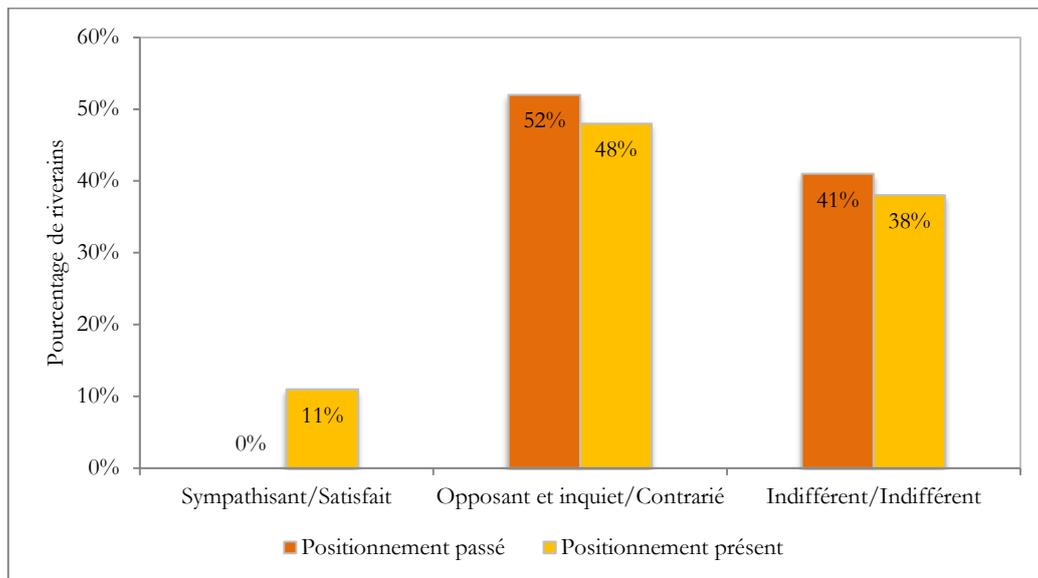
L'exploitant reprend la ferme parentale au milieu des années 90. A cette époque, les bâtiments sont occupés par une petite centaine de bovins (cheptel laitier) et environ 300 porcs. Il nous explique qu'à sa demande de régularisation, aucune revendication de la part de la population n'est observée (notez que ce type de demande ne nécessite ni réunion d'information auprès de la population, ni enquête publique). C'est lorsqu'il introduit une demande de permis pour construire une nouvelle porcherie (d'une capacité de 900 porcs environ élevés sur caillebotis) que l'inquiétude et l'opposition s'éveillent au cœur des habitations avoisinantes (30% d'opposants et 22% d'inquiets).

Les riverains dénoncent à plusieurs reprises la négligence frappante de l'exploitant. Ils expliquent qu'avant sa demande de permis, l'exploitant engraisait les porcs dans les étables. Cette occupation au sein de bâtiments inadaptes avait pour conséquence de dégager fréquemment des odeurs nauséabondes. Par ailleurs, les abords de l'exploitation et la cours intérieure n'invitent pas les passants à s'arrêter et apprécier l'ancienne bâtisse disposant pourtant d'un charme qu'elle pourrait mettre en avant. En outre, la configuration du village (habitat dispersé, partagé par la nationale, église inexistante) ne contribue pas à faciliter les contacts entre villageois, ce qui dessert probablement l'intégration de l'exploitant. Dans un tel contexte, l'idée de voir s'implanter une porcherie supplémentaire ne ravit pas les riverains. Ceux-ci craignent principalement les odeurs et la pollution de l'Ourthe Moyenne qui passe non loin de l'exploitation.

Les craintes des riverains se sont vérifiées les premières années qui ont suivies la construction de la porcherie. Certains riverains, plus confiants au moment de la demande de permis, expliquent aussi qu'ils ont été surpris des odeurs insoutenables occasionnées par la porcherie. Ces quelques témoignages illustrent ces propos : « *Il y a quelques années, les odeurs étaient abominables* », « *Les odeurs étaient tellement fortes qu'on ne savait pas rester dehors* », « *Les odeurs me donnaient la migraine* », « *c'était impossible de mettre son linge sécher dehors ou laisser les fenêtres ouvertes en été* ». Des plaintes récurrentes ont été introduites auprès de la DPC luxembourgeoise. Des fonctionnaires techniques se sont alors rendus sur place. Suite à ces réactions, l'exploitant a installé une cheminée équipée de filtres pour réduire les nuisances. Cette action s'avère relativement efficace. En effet, plusieurs riverains jugent les odeurs moins fréquentes et moins fortes depuis que cette solution a été apportée. Cependant, 36% des riverains sondés se plaignent encore des odeurs qu'ils qualifient pour la plupart de « fortement désagréables », même si celles-ci ne sont généralement ressenties que par moment. A ces riverains, nous leur demandions s'ils pensaient que les nuisances olfactives pouvaient être diminuées. 55% répondent qu'ils ne savent pas et les 45% restants estiment que oui. Ces derniers proposent les solutions suivantes : changer les filtres plus souvent, diminuer le nombre de bêtes, installer des fosses hermétiques sous les caillebotis et entretenir plus scrupuleusement l'exploitation. Quelques-uns estiment encore que c'est l'installation dans son ensemble qui devrait être revue. Ils ajoutent qu'à l'heure actuelle, les technologies existantes et des modes de production appropriés permettent d'engraisser des porcs à proximité des maisons sans engendrer de nuisances pour la population. Notez que dans ce cas d'étude, il s'agit d'un élevage sur caillebotis.

La figure 23 présente l'évolution de l'opinion des riverains pour l'exploitation Ex. 5. Elle indique que certains riverains initialement opposés, inquiets ou indifférents se montrent actuellement satisfaits de leur cohabitation. Certains expliquent leur changement d'opinion par la nette diminution des odeurs dégagées par l'exploitation depuis l'installation de la cheminée équipée de filtres, tandis que d'autres reconnaissent l'avantage paysager dont ils profitent grâce aux prairies tenues par l'exploitant. Notez que cette tendance reste toutefois marginale.

Figure 23 : Evolution au cours du temps du positionnement général des riverains envers l'exploitation Ex. 5.



5. Attrait des riverains à la cohabitation avec les exploitations agricoles

5.1. Introduction

L'étude visait également à évaluer l'attrait des riverains à cohabiter avec les exploitations agricoles. Il nous semblait en effet important d'aborder cette notion dans le cadre de cette étude ; la satisfaction, l'indifférence ou le dépit des riverains pouvant également trouver son explication à travers celle-ci. De fait, quelle satisfaction tirer d'une activité qu'on ne souhaite pas/plus voir s'implanter près de chez soi ? D'autre part, il nous importait aussi d'identifier l'intérêt porté par les exploitants à s'intégrer au village. Quels efforts peut-on effectivement attendre de la part d'un exploitant n'ayant aucune ambition à être bien considéré par les villageois ? Les résultats issus de cette partie permettront probablement d'orienter les débats concernant la localisation optimale des futures exploitations agricoles voire la mise en place de zonings agricoles sur notre territoire.

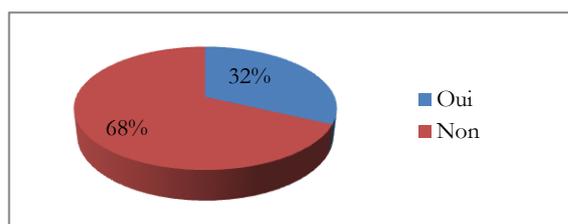
5.2. Les exploitations : éloignées des maisons ?

Nous avons demandé aux riverains s'ils estimaient que les exploitations agricoles devaient être éloignées des villages (en ne donnant aucune précision quant à la taille, le type de production ou autre caractéristique de l'exploitation). Environ un riverain sur trois estime d'emblée que la place des exploitations agricoles est à l'extérieur des villages. Il était ensuite demandé à ceux-ci où les exploitations devraient idéalement s'implanter. A cette question, les avis sont mitigés. Certains répondent catégoriquement qu'il serait préférable que les exploitations soient implantées à plusieurs kilomètres des maisons. Ils les imaginent isolées dans les champs, à proximité des bois, voire pour certains, cachées dans les bois. D'autres, moins exigeants, les tolèrent aux abords des villages, à quelques centaines de mètres des habitations. Ils estiment que l'exil des agriculteurs n'est pas tolérable, à moins qu'il en soit de leur volonté, car cantonner les agriculteurs dans des zones d'activité économique spécialisées les empêcherait de participer à la vie sociale. Globalement, 18% des riverains sondés souhaiteraient voir les exploitations agricoles isolées, implantées à distance des zones d'habitat. Pour ceux-ci, il ne s'agit d'ailleurs plus d'agriculture, mais d'industrie agricole.

Les riverains n'étant pas d'accord pour dire que les exploitations agricoles doivent être éloignées des villages, ajoutent souvent que l'isolement des exploitations n'est pas nécessaire, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'exploitations de type industriel. La taille grandissante des bâtiments, la multiplication du matériel agricole, le nombre croissant de bêtes, mais aussi les animaux élevés (porcs et volailles) sont alors montrés du doigt.

De manière globale, 56% des riverains estiment que les exploitations de type industriel n'ont pas leur place à proximité des maisons.

Figure 24 : Distribution des riverains à la question suivante : « Pensez-vous que les exploitations agricoles doivent être éloignées des villages ? »



La même question a été posée aux sept exploitants rencontrés. Deux d'entre eux estiment que leur place est dans le village, ou du moins à proximité, tandis que les cinq autres considèrent que les exploitations devraient en être éloignées. Les deux premiers expliquent qu'ils ne souhaitent pas se retrouver dans des ghettos d'agriculteurs, où leur vie sociale ne pourrait être épanouie. Ils estiment aussi participer activement au dynamisme des villages et à la préservation de l'aspect multifonctionnel de la ruralité. Tous deux rappellent que l'agriculture est un élément vital de la culture et du mode de vie rural et dénoncent le caractère morose des villages dortoirs. Les cinq exploitants ayant un avis différent évoquent à l'unanimité la tranquillité partagée que permet l'éloignement des maisons. Les activités menées à la « ferme » occasionnent inévitablement bruits et odeurs perçus comme des nuisances pour la plupart des riverains. Ils expliquent qu'éloignés des maisons, il n'est plus nécessaire de s'infliger des horaires de travail respectant le rythme de vie des riverains et mentionnent les facilités d'extension que l'isolement permettrait.

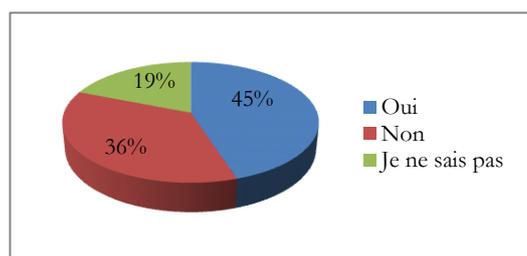
5.3. La cohabitation : utile à la collectivité ?

Les avis des riverains sont mitigés quant à l'utilité de faire cohabiter les fonctions résidentielle et agricole en milieu rural (figure 25). Ils sont toutefois moins nombreux que les exploitants à n'y voir aucune utilité (57% des exploitants considèrent que la cohabitation est inutile).

Afin d'étayer cette notion d'utilité, nous avons demandé aux riverains s'ils considéraient que l'exploitation avait des répercussions positives à l'échelle locale, ou si celle-ci pourrait en développer davantage. La distribution des riverains à ces deux questions se présente comme suit :

- 38% estiment tirer profit de la cohabitation et/ou pouvoir en tirer profit à l'avenir ;
- 32% ne savent pas s'ils tirent profit ou s'ils pourront en tirer profit à l'avenir ;
- 30% estiment ne tirer aucun profit de la cohabitation et ne pouvoir jamais en tirer.

Figure 25 : Distribution des riverains à la question suivante : « La proximité des exploitations agricoles aux maisons est-elle utile à la collectivité ? »



Les résultats indiquent que si 45% des riverains considèrent la cohabitation comme étant utile à la collectivité, ils ne sont pas aussi nombreux à reconnaître un/ des avantages tiré(s)/pouvant être tiré(s) de celle-ci (38%). La notion d'avantage étant différente pour chacun, ceci justifie probablement ce léger décalage dans les résultats. Les avantages actuellement reconnus par les riverains sont présentés au tableau 31. Les avantages attendus sont les suivants :

- Organisation de journées portes ouvertes ou autres manifestations permettant de découvrir l'exploitation et son fonctionnement.
- Conversion en production BIO.
- Agrandissement du magasin de la ferme.
- Création d'une boucherie à la ferme.
- Création d'emploi au sein de l'exploitation (job d'étudiant notamment).
- Installation d'une centrale de biométhanisation et mise en réseau local.

Dans le même ordre d'idée que cette dernière suggestion, nous pouvons également imaginer l'organisation de partenariats entre riverains et exploitants dans la mise en place de panneaux photovoltaïques. Les panneaux, financés par les riverains et l'exploitant (quote-part à définir), seraient installés sur les toitures des bâtiments agricoles. L'esthétique des maisons ainsi préservée, la proximité à une exploitation agricole pourrait être mieux acceptée des riverains. En outre, une installation solaire de plus grande taille permettrait d'en réduire les coûts financiers et environnementaux. Ce bénéfice, profitable aux partenaires, présente également un intérêt général.

Figure 26 : Distribution des riverains selon leur opinion envers l'utilité de faire cohabiter les maisons et les exploitations agricoles et l'emplacement de celles-ci par rapport au village.

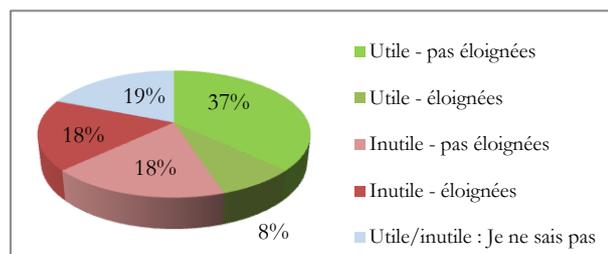
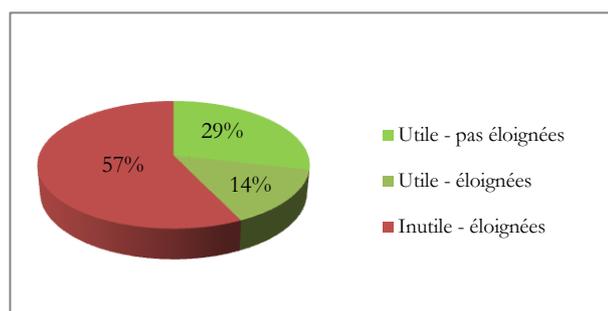


Figure 27 : Distribution des exploitants selon leur opinion envers l'utilité de faire cohabiter les maisons et les exploitations agricoles et l'emplacement de celles-ci par rapport au village.



quelque part ce que l'on recherche lorsqu'on décide de venir vivre à la campagne », « Elles étaient là avant nous », « Les agriculteurs ont le droit de vivre en société ».

29% des exploitants sont pour le maintien d'une activité agricole dans les villages (Ex. 1 et 3). Pour ceux-ci, un aspect socio-économique y est lié et il est essentiel de le préserver. Bien que certains exploitants reconnaissent que la vie agricole est importante pour un village, ils préconisent toutefois l'éloignement des exploitations aux lieux d'habitation (Ex. 5). Enfin, compte tenu des témoignages recueillis, il apparaît que pour la plupart des exploitants, la vie agricole n'a plus sa place dans les villages (Ex. 2, 4, 6 et 7). Concentrer les nuisances et faciliter l'organisation des activités au sein de l'exploitation semblent être les raisons principales de cette opinion.

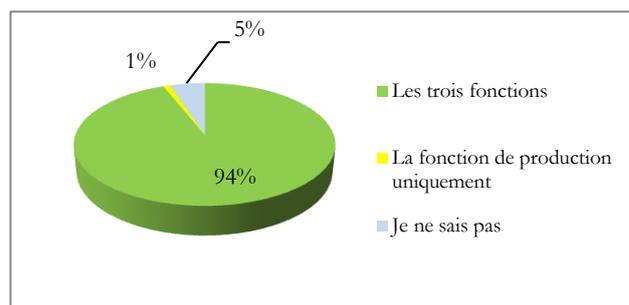
Des divers éléments collectés, il apparaît clairement que la multiplication des exploitations de plus grande taille, tels que les poulaillers et les porcheries, modifie la considération qu'ont les ruraux (riverains et exploitants) envers l'agriculture. L'idée de localiser les exploitations agricoles dans des zones d'activité économique spécialisées plaît à bon nombre de riverains, mais également à la plupart des agriculteurs. Certains d'entre eux nous expliquent aussi que l'élevage de volailles et de porcs ne nécessite pas une présence permanente de l'agriculteur (contrairement aux bovins), qui pourrait par conséquent habiter dans les villages, même si l'exploitation se situe dans une zone

Les figures 26 et 27 affichent respectivement la distribution des riverains et celle des exploitants en croisant leurs réponses aux questions suivantes : « La proximité des exploitations agricoles aux maisons est-elle utile à la collectivité ? », « Les exploitations doivent-elles être éloignées des villages ? ». Certains riverains considèrent la cohabitation entre les exploitations agricoles et les habitations comme étant profitable à chacun mais pensent toutefois qu'il serait préférable qu'elles soient situées à l'écart des villages.

Notez que pour ceux-ci, la distance à respecter est généralement limitée à quelques centaines de mètres. Voici les explications données : « De plus en plus de gens vivant à la campagne viennent des villes et y recherchent le calme », « Il n'y a plus assez de place dans les villages pour les exploitations de type industriel », « La distance offrira plus de tranquillité et de liberté pour chacun ». D'autre part, un riverain sur deux ne voyant pas d'utilité à faire cohabiter les activités agricole et résidentielle n'estiment pas pour autant que les exploitations doivent être éloignées des villages. Voici ce qu'ils disent : « Leur place est dans les villages », « Ils ne nous gênent pas », « La ferme fait partie de la campagne », « C'est

spécialisée à ce type d'activités. Il serait intéressant de poursuivre la réflexion sur l'intérêt de cantonner un certain modèle d'agriculture en répondant aux questions suivantes : à partir de quelle taille une exploitation a-t-elle davantage sa place à l'intérieur d'un zoning plutôt qu'à l'intérieur ou aux abords d'un village ? Le type d'animaux élevés est-il un facteur à prendre en considération ? Peut-on adopter des critères stricts pour juger de l'emplacement optimal d'une exploitation ou doit-on agir au cas par cas ? La réflexion est en cours depuis un certain temps en France et aux Pays-Bas. Nous pouvons peut-être nous en inspirer.

Figure 28 : Distribution des riverains selon leur réponse à la question suivante : « Si vous pouviez reconstruire les villages, idéalement, vous y mettriez les trois fonctions (économique, résidentielle, conservation), deux d'entre elles ou une seule ? »



Actuellement, l'espace rural sert principalement de support à trois types de fonctions qui induisent des usages concurrents : une fonction économique et de production, une fonction résidentielle et récréative et une fonction de protection de la biodiversité et de conservation du patrimoine naturel, culturel et paysager. Nous avons demandé aux riverains de classer ces fonctions selon l'importance qu'il devrait leur être attribué au sein des villages (tableau 36). Nous observons que la fonction économique et celle de conservation se partagent la première place, tandis que la fonction résidentielle apparaît en queue de classement. Alors que la population des villages se diversifie et les usages du milieu rural se multiplient, la fonction résidentielle ne semble pas prendre le pas sur les autres dans le cœur des ruraux. Visiblement, la campagne n'est pas uniquement considérée comme un lieu de séjour et de détente. Afin de compléter cette information, il était également demandé aux riverains, dans l'hypothèse qu'ils aient un pouvoir de reconstruction des villages, s'ils feraient cohabiter les trois fonctions précitées, deux d'entre-elles (préciser dans ce cas), ou s'ils construiraient des villages monofonctionnels. La figure 28 illustre les résultats obtenus à cette question, et confirme les propos tenus précédemment.

Tableau 36 : Distribution des riverains selon leur réponse à la question suivante : « L'espace rural sert de support à trois types de fonctions. Quelle est celle qui selon vous devrait avoir le plus d'importance et celle qui devrait en avoir le moins dans nos villages ? »

Fonctions proposées	Position attribuée par les riverains		
	1	2	3
Fonction économique et de production (artisans, TPE, exploitations agricoles)	42%	35%	25%
Fonction résidentielle et récréative	10%	25%	65%
Fonction de conservation du patrimoine naturel, culturel et paysager	48%	40%	12%

V. CONCLUSIONS

L'objectif global de cette étude était de réaliser une évaluation ex-post de la cohabitation entre des fonctions de production et résidentielle en milieu rural. Ce rapport fait l'objet de l'analyse de sept exploitations agricoles implantées à proximité de zones d'habitat. Trois objectifs spécifiques étaient visés : apprécier l'opinion passée des riverains et donc déterminer l'ampleur réelle de l'opposition au moment de la demande de permis, évaluer ensuite l'évolution de leur opinion envers le projet abouti et le cas échéant, déterminer les facteurs expliquant ce changement d'opinion.

Partant de l'hypothèse qu'une collecte de témoignages rétrospectifs permettait de profiter d'un climat plus serein, alors distant d'une ambiance d'opposition, souvent présente au moment des demandes de permis, il était attendu que la lumière puisse être mise sur des exemples où la cohabitation de projets pressentis comme défavorables par les riverains, a finalement abouti, et s'avère être paisible, voire profitable aux différents acteurs concernés. Par ailleurs, étant donné qu'il était décidé qu'une approche principalement qualitative soit donnée à l'étude, aussi bien des exploitations bien acceptées que des exploitations n'ayant pas réussi à s'intégrer auprès des ruraux ont été sélectionnées. Cette approche a notamment permis de confronter des cas distincts et apporte ainsi des enseignements intéressants.

Sept exploitations agricoles ont été sélectionnées pour mener cette analyse. Celles-ci sont réparties au sein du territoire wallon et les cinq provinces wallonnes sont représentées. Les exploitations sélectionnées sont principalement actives dans l'élevage porcin, mais les élevages bovin et avicole sont également représentés dans l'échantillon. L'âge des projets étudiés varie de 4 à 15 ans et la distance (à vol d'oiseau) des exploitations à la zone d'habitat la plus proche varie de 120 m à 1000 m. Une des exploitations sondées est également implantée en zone d'habitat. Les projets agricoles retenus pour cette analyse correspondent à une demande d'extension de l'exploitation, à une demande de diversification, de réaffectation ou à une nouvelle implantation. L'échantillon d'exploitations sondées est donc bien hétérogène. Dès lors, si les résultats obtenus ne permettent pas de tirer des enseignements représentatifs pour un profil déterminé d'exploitations agricoles, ils ont toutefois la qualité de présenter de manière fidèle l'évolution dans le temps de la perception des riverains envers une exploitation sise près de chez eux, le taux de sondage étant de 35.2% en moyenne pour les sept exploitations retenues.

Les enquêtes ont été menées d'avril à août 2010. Les exploitants ont été rencontrés chez eux et interrogés préalablement au sondage mené auprès des riverains et ces derniers ont été interrogés par téléphone uniquement. Pour ces deux acteurs ruraux, la collecte des données s'est faite par le biais d'un questionnaire. Les enquêtes se sont déroulées dans des zones circulaires, délimitées par un rayon compris entre 500 et 2000 m de l'exploitation, selon les cas. Eu égard au taux de participation atteint (70.2%), il semble que le sujet ait vivement intéressé les ruraux et cet enthousiasme à répondre constitue une première indication toute intuitive. En outre, on sait que près de deux tiers des personnes sondées ont déjà eu l'occasion de discuter avec l'exploitant implanté à proximité de chez eux.

Les riverains se sont exprimés à propos de leur opinion envers le projet agricole au moment de la demande de permis introduite par l'exploitant. Il leur était précisé de considérer leur opinion après réflexion, recherche d'information et/ou discussion avec leur entourage ou d'autres acteurs concernés par le projet. Les résultats ainsi obtenus reflètent au mieux l'opinion passée des riverains, étant donné que ce sont les riverains eux-mêmes qui ont directement été entendus. Globalement (toute exploitation confondue), la plupart des riverains (38%) se disent avoir été indifférents au projet de l'agriculteur. Une proportion similaire de riverains étaient opposés à cette

demande (24%) ou du moins inquiets (15%) de ces changements projetés au sein de l'exploitation, et un peu moins d'un riverain sur cinq (18%) déclare avoir été sympathisant. Les 5% restants représentent la part de riverains ayant pris connaissance du projet lorsque celui-ci était accepté voire déjà appliqué.

Au vu de ces résultats, il ressort donc que, bien que pour une grande majorité des riverains, les changements projetés au sein d'une exploitation agricole sise près de chez eux ne soient pas une source d'ennuis ou d'inquiétudes, la part de riverains craignant des modifications n'est pas insignifiante, avec pas moins de deux riverains sur cinq opposants ou inquiets au projet. Il faut toutefois signaler que si les personnes sont suspicieuses, ce n'est pas pour autant qu'elles cherchent systématiquement à s'informer sur le projet afin de trouver un éventuel réconfort dans l'information. En effet, pas plus d'un opposant sur deux (51%) et une personne inquiète sur trois (37%) se sont informés des modifications projetées. Or, les outils d'information ne manquent pas : possibilité de lire le dossier complet, que ce soit à la commune ou chez le promoteur, possibilité de participer à une voire plusieurs réunions d'informations organisées par le promoteur et discussion avec ce dernier.

Les exploitants ne sont bien entendu pas tous armés de la même manière en termes de compétences communicationnelles. Certains, plus ouverts, sont davantage enclins au dialogue et aux conciliations, et parviennent ainsi à faire accepter des projets, pourtant parfois plus lourds auprès des riverains. Des sept cas recensés, il est en effet clairement apparu qu'un manque d'information accentue l'inquiétude des riverains qui se protègent alors en s'opposant au projet par facilité. A l'inverse, une information claire, complète, continue et facilement accessible a été appréciée des riverains qui en ont volontiers profité. Ne pas laisser s'installer une situation de panique générale est donc l'une des premières recommandations proposée. Pour ce faire, il semble nécessaire de tout d'abord conscientiser les exploitants à l'inquiétude que génère leur projet. L'enquête menée a en effet permis de constater que les exploitants n'en ont pas conscience et n'œuvrent pas, dans ce sens, à construire un climat de confiance avec la population voisine en amont de leur projet. Des outils d'aide à l'information pourraient aussi être mis à disposition des exploitants. La forme de ces outils reste à définir (médiateur, manuel, formation ou autre), mais ceux-ci auraient pour principale vocation de faciliter et guider les échanges entre exploitants et riverains et permettraient d'apporter une explication claire, compréhensible et transparente sur le fonctionnement et les répercussions positives et négatives de l'exploitation.

L'évolution de l'opinion des riverains a ensuite pu être appréciée en leur demandant quel était leur positionnement actuel vis-à-vis de l'exploitation. Trois propositions leur étaient suggérées : indifférent, satisfait ou contrarié. Globalement (toute exploitation confondue), les avis évoluent positivement. 43% des riverains se montrent satisfaits, 32% sont indifférents et 23% considèrent leur cohabitation contrariante (2% sont restés indécis). Des évolutions davantage contrastées sont observées pour trois des exploitations recensées. Des changements vertigineux sont en effet remarqués : la diminution de 50% à 21% de riverains opposants, ou encore celle de 46% à 19% pour deux exploitations et l'augmentation de 16% à 72% et de 39% à 62% de riverains satisfaits, pour deux autres exploitations sondées.

Le revirement d'opinion de la population voisine à ces exploitations s'explique par l'un ou plusieurs des éléments suivants : un mode de production labellisé, une organisation des activités au sein de l'exploitation en accord avec les saisons, le rythme journalier et les remarques entendues des proches riverains, une participation active à la dynamique locale par le biais d'un point de vente à la ferme, d'un distributeur automatique de lait et de l'organisation de journées pédagogiques destinées aux enfants.

Retenons le cas d'une des exploitations ciblées pour justifier que le mode de production interfère dans l'acceptation des villageois à cohabiter avec une exploitation agricole. Il s'agit d'un élevage de 2000 porcs sur sciure biomâtrisée. Au cours des enquêtes, certains riverains sont surpris d'apprendre que ce sont des porcs qui sont élevés près de chez eux et annoncent n'avoir jamais reconnu de nuisances olfactives émanant de cette porcherie, depuis leur jardin ou depuis le Ravel, qui passe pourtant à moins d'une centaine de mètres de l'exploitation. Des riverains mieux informés considèrent d'ailleurs cette exploitation comme un bel exemple de porcherie à faire connaître et le gérant d'un gîte rural explique qu'il serait intéressé de pouvoir proposer des visites de cette exploitation à ses clients, si l'exploitant s'en montrait disposé. De ce cas d'étude, il semble que les productions labellisées mériteraient à être davantage connues du grand public. En effet, en plus d'ignorer le type d'animaux élevés, bon nombre de riverains ne connaissent pas le label PQA. Une information, mise en place à proximité des installations de ce type pourrait être envisagée. Celle-ci présenterait notamment le mode de production appliqué, les technologies adoptées et les avantages tirés, tant d'un point de vue environnemental que sociétal.

Alors que 56% des riverains s'accordent pour dire que les nouvelles exploitations de type industriel n'ont pas leur place aux abords des villages, l'expérience tirée d'un autre cas d'étude montre qu'il reste possible d'implanter non loin des habitations (moins de 200 m) de nouveaux bâtiments agricoles, de type industriel, tout en recueillant une satisfaction remarquable de la part de la population. Préserver notre paysage en minimisant l'éloignement des futurs bâtiments agricoles de nos villages n'est donc pas un défi irréalisable. Cette cohabitation réussie n'est pas le fruit du hasard et résulte probablement de l'implication considérable de l'exploitant à accorder son projet au respect de la qualité de vie des riverains. Après la construction de sa porcherie, l'exploitant a mis en place une analyse des désagréments subis par les riverains selon les activités menées et l'horaire adopté ainsi que selon les conditions climatiques dans lesquelles celles-ci étaient réalisées. L'objectif de l'exploitant était de modifier l'organisation de ses tâches quotidiennes selon les impacts remarquables et quantifiés par les riverains. Des éléments issus de l'enquête, il ne peut être affirmé que la satisfaction des riverains soit exclusivement liée à l'organisation respectueuse de l'exploitant. Quoiqu'il en soit, 62% des riverains sont satisfaits de leur cohabitation avec cette exploitation, alors qu'ils ne sont que 24% à reconnaître des retombées positives émanant de leur cohabitation. La satisfaction des riverains ne s'explique donc pas uniquement par les commodités ou agréments qu'ils reconnaissent. En outre, 91% d'entre eux estiment que l'exploitant est attentif voire très attentif à respecter leur qualité de vie. Il ressort de ce bel exemple de cohabitation qu'il pourrait être intéressant de motiver, à l'avenir, les exploitants souhaitant s'implanter à proximité des villages à organiser leur travail de manière à réduire les inconvénients émanant de leurs activités. Cette motivation pourrait se matérialiser sous forme d'une aide technique, d'incitants ou *a contrario* d'obligation et de contrôle.

Une autre exploitation démontre encore les intérêts de la diversification à la ferme, dont sa participation à la réussite de la promiscuité entre les fonctions agricole et résidentielle. Continuer à encourager les activités alternatives à la ferme est donc préconisé dans le cadre de la thématique traitée. Quelques éléments nouveaux peuvent également être proposés : aider préférentiellement les fermes implantées au cœur des villages dans cette démarche et concevoir différemment les manières de vivre et travailler au sein des anciennes bâtisses agricoles implantées au cœur des villages, en envisageant, par exemple, des partenariats entre éleveur, maraîcher, boucher et pédagogue.

L'étude visait également à évaluer l'attrait des riverains à cohabiter avec les exploitations agricoles. Il semblait en effet important d'aborder cette notion dans le cadre de cette étude ; la satisfaction, l'indifférence ou le dépit des riverains pouvant également trouver son explication à travers celle-ci. De fait, quelle satisfaction tirer d'une activité qu'on ne souhaite pas ou plus voir s'implanter près de chez soi ? D'autre part, il importait aussi d'identifier l'intérêt porté par les exploitants à s'intégrer au village. Quels efforts peut-on en effet attendre de la part d'un exploitant n'ayant aucune ambition à être bien considéré par les villageois ?

Contre toute attente, les ruraux adhèrent davantage à maintenir l'activité agricole à proximité des villages que les exploitants. Alors qu'ils sont 68% à considérer que les exploitations ne doivent pas être systématiquement localisées à distance des villages, seuls, deux exploitants parmi les sept rencontrés partagent cette opinion. La cohabitation de leur exploitation aux villageois jugée comme inutile par 57% d'entre eux justifie en partie ce résultat. La tranquillité partagée et les facilités d'extension et d'entreposage de matériel que permet l'éloignement aux maisons sont également évoquées.

En plus de ne pas souhaiter l'exil systématique de la fonction agricole du milieu rural, 45% des riverains estiment d'ailleurs que la cohabitation des fonctions résidentielle et agricole est profitable à la communauté rurale. Plusieurs avantages spécifiques, tels que ceux offerts par les circuits courts, l'animation créée au sein des villages, le rythme des saisons donné au gré des activités variées de l'exploitation et la préservation du caractère rural sont cités spontanément par les riverains. D'autres avantages sont également attendus : l'organisation de journées portes ouvertes ou autres manifestations permettant de découvrir l'exploitation et son fonctionnement, la conversion de l'exploitation en mode de production BIO, l'agrandissement du magasin de la ferme, la création d'une boucherie à la ferme ou encore l'installation d'une centrale de biométhanisation mise en réseau local. Dans le même ordre d'idée que cette dernière suggestion, nous pouvons également imaginer l'organisation de partenariats entre des riverains et un exploitant dans la mise en place de panneaux solaires. Les panneaux, financés par les deux partenaires (quote-part à définir), seraient installés sur les toitures des bâtiments agricoles, ce qui permettrait notamment de préserver l'esthétique des maisons.

Au cours des entretiens tenus avec les riverains, il est toutefois clairement apparu que l'apparition des exploitations de grande taille a modifié leur perception de l'agriculture. L'idée de localiser les exploitations agricoles dans des zones d'activité économique spécialisées plaît à bon nombre d'entre eux, mais également à la plupart des agriculteurs. Ces derniers expliquent aussi que les élevages porcin et avicole ne nécessitent pas une présence continue de l'agriculteur, qui pourrait alors habiter dans les villages, tout en ayant son exploitation implantée dans une zone spécifique à cet effet. Il serait peut-être intéressant de poursuivre la réflexion sur l'intérêt et la faisabilité de cantonner un certain modèle d'agriculture. La réflexion est en cours depuis un certain temps en France et aux Pays-Bas, nous pouvons peut-être nous en inspirer.